

Institut Panos Afrique de l'Ouest

Ouvrir le débat sur
le Forum sur la Gouvernance
de l'Internet en Afrique



Institut
Panos
Afrique
de l'Ouest



The Panos
Institute
West
Africa

Ouvrir le débat sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique

*Plus de 90% des problèmes sont liés à l'Afrique
elle-même*

Une publication du projet



Ouvrir le débat sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique

*Plus de 90% des problèmes sont liés à l'Afrique
elle-même*

Institut Panos Afrique de l'Ouest

Lauréat du Prix Alioune Diop pour la promotion du livre en Afrique, année 2005



© Institut Panos Afrique de l'Ouest - Avril 2007
ISBN 2-915627-27-4

Cet ouvrage est une publication de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO).

Directrice : Diana SENHOR

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) est une organisation non gouvernementale internationale, indépendante et laïque, créée en janvier 2000.

Depuis son siège, à Dakar, l'IPAO mène ses activités à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, avec des représentations ou des correspondants dans la plupart des pays.

Après Panos Londres, Panos Washington et Panos Paris, c'est le quatrième Panos indépendant du Panos Council qui comprend également Panos Afrique de l'Est (à Kampala), Panos Afrique Australe (à Lusaka) et Panos Asie du Sud (à Katmandou).

L'IPAO œuvre à la construction d'une culture de la démocratie, de la citoyenneté et de la paix dans le domaine de l'information et de la communication.

Les idées et opinions exprimées dans cet ouvrage le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs, et ne sauraient en rien préjuger d'une position officielle de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest.



Institut Panos Afrique de l'Ouest

6, rue du Docteur Calmette - B.P. 21132 Dakar Ponty - Sénégal

Tél. (221) 33 849 16 66 - Fax (221) 33 822 17 61

E-mail : info@panos-ao.org - Web : www.panos-ao.org

Quelques publications de l'IPAO

Publications du programme TIC

- *Enjeux et usages des TIC en Afrique : les médias entrent dans le débat*, Avril 2007, 267 pages
- *Enjeux de gouvernance : Evaluation de la participation de l'Afrique et de son secteur privé au SMSI : Synthèse* ; Karim Sy, Sylvie Javelot, Patrick Mathieu, et.al., Institut Panos Afrique de l'Ouest, Août 2006, 110 pages - version anglaise disponible en ligne.
- *Development of Local Internet Traffic in West and Central Africa and Beyond: Synthesis of an e-discussion*, Novembre 2005 - version française disponible.
- *Universal Service and Access Trends in West and Central Africa : Case Studies and Prospects*, Aboubacar HAMAN, Institut Panos Afrique de l'Ouest (Projet CIPACO), Décembre 2005, 119 pages. - Version française disponible en ligne.
- *Comprendre et traiter la société de l'Information*, Abib NDAO, Institut Panos Afrique de l'Ouest, Faits et documents (coll.), décembre 2003, 217 pages.
- *Ecrire sur les enjeux des NTIC*, Alain Just COLY, Institut Panos Afrique de l'Ouest, juin 2005, 48 pages.

Publications d'autres programmes

- *Analyse quantitative et économique de la pauvreté*, Dorothee BOCCANFUSSO, Samuel Tambi KABORE, Institut Panos Afrique de l'Ouest, Faits et documents (coll.), juin 2005, 274 pages.
- *Médias à l'école : manuel de l'enseignant, guide d'encadrement*, Ndiaga LOUM, Michel SENEAL, Institut Panos Afrique de l'Ouest, juillet 2005, 164 pages.
- *Heeding the voiceless : a guide to use Oral Testimonies for radio documentaries*, Ibrahima Sané, Johan Deflander, Institut Panos Afrique de l'Ouest, Mars 2006, 86 pages
- *Manuel de financement des radios communautaires*, Abdoulaye Traoré, Institut Panos Afrique de l'Ouest, Août 2006, 94 pages
- *Media@ctions : magazine sur l'information et la communication en Afrique*, Institut Panos Afrique de l'Ouest, (magazine bilingue français - anglais).

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet **CIPACO** (Centre sur les Politiques Internationales des TIC - Afrique de l'Ouest et du Centre) de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest.

Le **CIPACO** a reçu un appui initial du Programme **CATIA** (<http://www.catia.ws>) du **DFID** (gouvernement britannique) de 2004 à 2006.

Il a pour but de renforcer les capacités des acteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, pour une meilleure participation à la gouvernance des Technologies de l'Information et de la Communication. Il se donne également une spécialisation sur les enjeux internationaux des TIC. Le **CIPACO** est un projet du Programme TIC de l'**IPAO**.

Ses activités sont notamment :

- l'animation d'un portail d'information sur les politiques régionales et internationales des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- la réalisation d'études et d'analyses ;
- l'organisation de débats ;

Pour plus d'informations : www.cipaco.org - contact@cipaco.org



Cette publication comprend les documents suivants :

- ***Plus de 90% des problèmes sont liés à l'Afrique elle-même*** (Préface)
Pierre Dandjinou et Gaston Zongo
- ***L'après-SMSI : Explorer et renforcer le rôle de l'Afrique dans le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet*** (inclut la « Position Commune Africaine sur la Gouvernance de l'internet » - adoptée à Dakar puis à Accra),
Professeur Clément Dzidonu
- ***SMSI, puis après ? Quelles perspectives et quels rôles pour l'Afrique dans les processus subséquents de Gouvernance de l'Internet ?***
Mawaki Chango
- ***Appel de Saly pour la mise en place d'un Forum sur la Gouvernance de l'Internet***
- **Annexes - Informations pratiques**
 - Annexe 1 : Initiatives et liens sur la GI
 - Annexe 2 : Les africains membres du comité consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet
 - Annexe 3 : Communiqué final de la Réunion préparatoire africaine du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (qui s'est tenue en Egypte)

Publication coordonnée par Ken Lohento.

Tous nos remerciements vont à Clément Dzidonu, Pierre Dandjinou, Gaston Zongo, Nii Quaynor, Mawuko Zormelo, Mawaki Chango et Aïssatou Tounkara pour leurs remarques/contributions.

Avertissement

Ce document est la traduction finale du document de travail «Opening the debate on the Internet Governance Forum in Africa », originellement rédigé en anglais en 2006 (disponible dans sa version intégrale sur le site web du projet CIPACO de l'IPAO : <http://www.cipaco.org/sources/OpeningIGFdebateAfrica.pdf>).

Sommaire

Préface : <i>Plus de 90% des problèmes sont liés à l'Afrique elle-même</i>	19
L'après-SMSI : <i>Explorer et renforcer le rôle de l'Afrique dans le processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet</i>	23
SMSI, puis après ? <i>Quelles perspectives et quels rôles pour l'Afrique dans les processus subséquents de Gouvernance de l'Internet</i>	85
Appel de Saly pour la mise en place d'un Forum Africain sur la Gouvernance de l'Internet	99
Annexes : <i>Informations pratiques</i>	103

Sigles

ACSIS	African Civil Society for the Information Society
AFRINIC	African Network Information Centre
ASO	Address Supporting Organization
CCI	Chambre de Commerce Internationale
CEA	Commission Economique pour l'Afrique (Nations Unies)
CII	Conseil International de l'Internet
CMI	Conseil Mondial de l'Internet
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CPIM	Conseil des Politiques Internet Mondiales
DNSO	Domain Name Supporting Organization
FGI	Forum sur la Gouvernance de l'Internet
FMGI	Forum Mondial sur la Gouvernance de l'Internet
FSI	Fournisseur de Service Internet
FSN	Fonds de Solidarité Numérique
GAC	Governmental Advisory Committee
GEU	Gouvernement des Etats-Unis
GI	Gouvernance de l'Internet
GTGI	Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet
IAB	Internet Architecture Board
IANA	Internet Assigned Numbers Authority
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICARSOs	Internet Coordination, Administration, Regulatory and Standards Organizations
IESG	Internet Engineering Steering Group
IETF	Internet Engineering Task Force
IRPO	Internet Resource Provision Organizations
IRTF	Internet Research Task Force
ITU	International Telecommunication Union
ISOC	Internet Society
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine, devenue Union Africaine
PSO	Protocol Supporting Organization
RIR	Regional Internet Registry
SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
SO	Supporting Organizations
UIT	Union Internationale des Télécommunications
VoIP	Voice over IP
W3C	World Wide Web Consortium
WICANN	World Internet Corporation for Assigned Numbers and Names

Préface

« Plus de 90 % des problèmes sont liés à l'Afrique elle-même »

Par Pierre Dandjinou et Gaston Zongo

Lors d'une conférence organisée récemment par AfriNIC et ISOC à Nairobi au Kenya, le haut panel d'experts réunis pour discuter des enjeux de la Gouvernance de l'Internet ainsi que des perspectives africaines a conclu que plus de 90% des problèmes sont liés à l'Afrique elle-même. Ils étaient tous d'accord sur le fait que, sur cette question, les enjeux de l'Internet se réduisent à la perception globale du développement de l'Internet et des TIC et leur contribution au progrès socio-économique sur le continent. Par conséquent, les pays africains devraient chercher à investir leurs efforts dans le renforcement des capacités pour une participation saine et significative dans les fora globaux où le développement de politiques a lieu. Ces conclusions reprennent le consensus actuel qui a émergé depuis la fin du SMSI en Tunisie, en novembre 2005, avec la préparation en cours du Forum sur la Gouvernance de l'Internet qui doit être organisé à Athènes (en Grèce) du 30 octobre au 2 novembre 2006.

Il est maintenant reconnu que :

- les activités du FGI devraient être orienté vers le développement,
- le renforcement de capacités pour permettre une participation pertinente dans le développement des politiques de l'Internet au niveau mondial devrait être une grande priorité,
- de plus, la participation efficiente devrait inclure aussi bien l'assistance pour participer aux rencontres que la formation sur la Gouvernance de l'Internet.

Ce document composite, commandité par l'IPAO/CIPACO et intitulé « Opening the Internet Governance Forum Debate in Africa » (« Ouvrir le débat sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique »), arrive par conséquent à point nommé, dans la mesure où il fournit des réflexions essentielles touchant tous les aspects des enjeux, des positions et des actions que l'Afrique et la communauté internationale pourraient mettre en place.

Le document principal, rédigé par le Professeur Clément Dzidonu et intitulé « Explorer et renforcer le rôle de l'Afrique dans le processus post-SMSI de la Gouvernance de l'Internet », dresse le décor de la situation avec une perspective à 3 dimensions. Il fournit les informations de base et le savoir nécessaires pour une compréhension de la problématique de la Gouvernance de l'Internet, dans sa globalité, et sur la préparation du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Il fait ensuite l'évaluation thématique de la situation actuelle de l'Afrique vis-à-vis de la sphère de la Gouvernance de l'Internet avec le rôle perçu des acteurs et institutions africains. Enfin, ce document dessine les possibilités pour un plein engagement de l'Afrique dans le processus et les mécanismes du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Selon le document de Clément Dzidonu, tout en ayant un rôle majeur à jouer sur les plans national, régional et international sur un nombre d'enjeux-clés émergents de GI, les pays africains ne devraient pas se limiter à un appel à la communauté internationale et devraient plutôt avoir pour objectif d'être des partenaires plus actifs dans le traitement des différents aspects de l'enjeu de la Gouvernance de l'Internet.

Dans son article intitulé : « Le SMSI et après ? Quelles perspectives et quels rôles pour les acteurs africains dans les processus subséquents de Gouvernance de l'Internet », Mawaki Chango offre une analyse rafraîchissante sur l'engagement africain dans le processus du SMSI. Analysant le processus d'apprentissage qui a été initié à Bamako 2002 jusqu'à la veille du FGI à Athènes sans oublier les phases de Genève et de Tunis du SMSI, le document cherche à questionner la logique de la participation des acteurs africains et l'élaboration de leurs positions distinctes durant ces forums internationaux.

Il faut préciser que, comme beaucoup d'enjeux de la GI ont été identifiés et traités initialement en Occident, ils ne véhiculent pas ou ne prennent forcément pas en compte la spécificité de l'Afrique, que ce soit au niveau socio-économique, culturel ou technologique, ou au niveau du développement des infrastructures. De plus, la plupart des solutions et décisions prises au niveau international sont sensibles à l'environnement et impactent l'Afrique.

Par conséquent, le sens de la GI, pour l'Afrique, va au-delà de la participation réelle voire efficiente dans les activités de l'ICANN et ne saurait, en aucun cas, se limiter à « une attitude de suivisme » ou à l'importation d'une pensée internationale avec de simples actions « mutatis mutandis ». Il appelle plutôt au développement et au renforcement des capacités et des possibilités universelles pouvant favoriser l'émergence d'une nouvelle manière de penser

le concept général de fracture numérique et l'agenda des TIC pour le développement à l'ère de la convergence (alimentée par les technologies disponibles grâce à l'IP) sous la houlette des Africains, avec plus de perspicacité et d'auto-critique ; toute chose pouvant aider à définir et à partager les positions africaines avec la communauté internationale.

Pierre Dandjinou, Conseiller Régional sur les TIC
pour le développement (SURF/PNUD),
Président du Bureau de l'AfriNIC et

Gaston Zongo, Consultant Senior TIC pour le Développement
(IMPACT- Africa)

L'après-SMSI :

**Explorer et renforcer le rôle de l'Afrique
dans le processus du Forum
sur la Gouvernance de l'Internet**

Rédigé par le Professeur Clément DZIDONU
(International Institute for Information Technology (INIIT)
Special Working Paper Series No. 02-126)

Structuration

Préambule	27
1 - Planter le décor : Esquisse de la genèse et de l'évolution du débat sur la Gouvernance de l'Internet dans l'arène internationale	29
1.1 - Délimiter le champ de la Gouvernance de l'Internet	29
1.2 - Le processus du GTGI et ses recommandations	31
2 - Le processus consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI)	37
2.1 - La décision de convoquer le FGI	37
2.2 - Documenter le processus consultatif du FGI	38
2.3 - Le processus consultatif du FGI - Les enjeux de politique publique émergents	40
3 - Evaluer le rôle de l'Afrique dans la sphère de la Gouvernance de l'Internet : l'analyse du « Ce qui est »	45
3.1 - Entités et acteurs clés de la Gouvernance de l'Internet : une évaluation du rôle de l'Afrique	45
3.2 - Evaluation de la participation et de l'engagement de l'Afrique dans les questions - clés de la Gouvernance de l'Internet	47
4 - Repérage et renforcement du rôle de l'Afrique dans l'espace de la Gouvernance de l'Internet : l'analyse du « Ce qui devrait être »	57
4.1 - Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace des « acteurs de la GI »	57
4.2 - Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace des « Objets et Actions » de la GI	66
4.3 - Le processus du FGI : examen des règles d'engagement, du processus et des mécanismes pour l'Afrique	78
Remarques finales	80
Références	81

Préambule

La convergence des technologies de l'information, de la communication, de la transmission ainsi que les technologies de présentation multimédia induisent un important impact social, économique et politique dans les pays en développement autant que dans les pays développés. Parallèlement à ce développement, on note une croissance rapide de l'Internet et son usage s'est répandu à travers le monde.

L'Internet est devenu, sur une période relativement courte, un instrument essentiel pour la société d'aujourd'hui. Sans aucun doute la prise de conscience, toujours croissante, de l'impact majeur social et économique de l'Internet dans les pays développés autant que dans les pays en développement a rendu la question de la Gouvernance de l'Internet (GI) plus actuelle durant ces dernières années. Le débat sur les questions relatives à la Gouvernance de l'Internet et sur la politique et les processus de décision qui gouvernent et donnent forme au développement et à l'allocation de ses ressources, technologies et systèmes est sans aucun doute le résultat de l'importance croissante du rôle social, économique, culturel et politique de l'Internet.

Les préoccupations concernant : qui détient la propriété de l'Internet, qui sont les décideurs-clés pour les problèmes de l'Internet, qui doit gouverner quels aspects de l'Internet, le rôle d'organismes internationaux et de gouvernement spécifiques ainsi que celui de la société civile dans la définition des règles gouvernant les opérations de l'Internet, y compris les questions d'allocation de ses ressources, peuvent toutes être considérées comme rentrant dans le cadre de l'importance croissante de l'Internet.

Depuis l'explosion de l'Internet sur le continent, au milieu des années 1990, les pays africains soulèvent des préoccupations dans les divers fora sur la Gouvernance de l'Internet, en général, et, en particulier, sur le rôle de l'Afrique dans l'espace de la Gouvernance de l'Internet, en mettant l'accent sur comment assurer et améliorer une participation africaine pertinente, non seulement, dans l'utilisation de l'Internet et de ses ressources, mais aussi dans sa gouvernance. Il n'est donc pas surprenant que les pays africains, en liaison notamment avec d'autres pays en développement, aient joué un rôle déterminant pour porter la question de la Gouvernance de l'Internet à l'ordre du jour du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) pendant la phase de Genève du processus du SMSI. Le débat sur la Gouvernance de l'Internet a traversé, depuis la réunion

du SMSI à Genève, des processus consultatifs internationaux jusqu'à la résolution prise à la réunion du SMSI de Tunis de convoquer un Forum multi-acteurs et inclusif sur la Gouvernance de l'Internet (FGI).

Dans le présent papier, nous explorons le rôle de l'Afrique dans l'espace de Gouvernance de l'Internet dans la période post-SMSI. L'étude analyse les implications de cette décision pour l'Afrique et explore les questions relatives à la manière d'assurer et d'améliorer la participation des pays africains dans ce Forum.

Certaines parties de ce document s'appuient sur **[1¹]** (Dzidonu, 2005) et **[5]** (Dzidonu, Quaynor, 2002).

¹ Voir la partie « Références » en fin de document pour la bibliographie.

Planter le décor : esquisse de la genèse et de l'évolution du débat sur la Gouvernance de l'Internet dans l'arène internationale



Le débat sur la question de la Gouvernance de l'Internet, particulièrement en ce qui concerne la controverse entourant la question de la propriété de l'Internet, est d'actualité depuis un certain temps. D'après [1] (Dzidonu, 2005), ce débat a pris de l'ampleur vers la fin des années 1990 quand l'Internet a gagné une popularité mondiale. La question et le débat de la Gouvernance de l'Internet datent en effet d'avant le processus du SMSI qui est à l'origine du présent débat sur le sujet. Cependant, il n'y a aucun doute que la controverse de la Gouvernance de l'Internet s'est intensifiée pendant la phase de Genève du SMSI, avec un certain nombre de pays en développement (y compris africains) et autres principales parties prenantes soutenant la nécessité de réexaminer la question de qui gouverne l'Internet avec l'idée de renforcer le rôle de toutes les parties prenantes dans sa gouvernance.

1.1 - Délimiter le champ de la Gouvernance de l'Internet

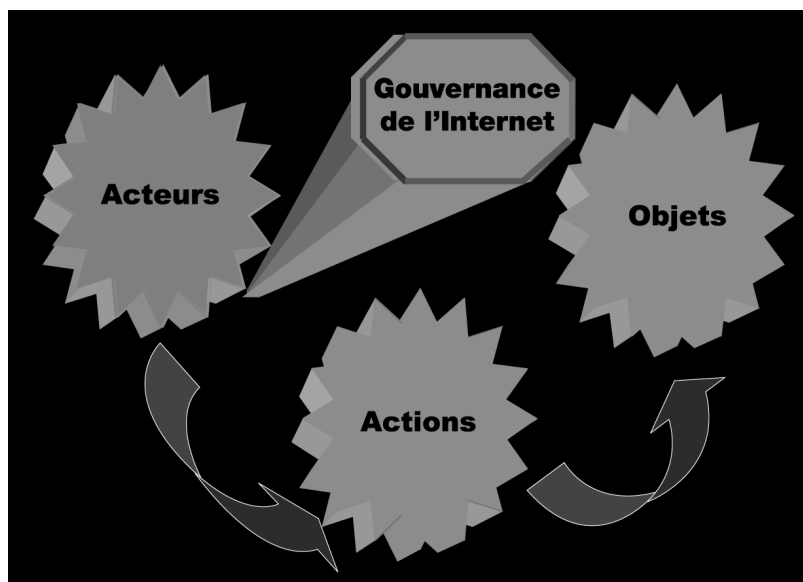
La controverse générée par la phase de Genève du SMSI sur la « Gouvernance de l'Internet » peut être, pour l'essentiel, attribuée au sérieux désaccord sur ce qui doit être entendu par « Gouvernance de l'Internet » (GI). C'était principalement à propos de « Ce qui est ou ce qui n'est pas GI », un débat pour savoir quelle est la définition qui convient le mieux. Le débat a révélé un manque total de consensus sur la définition de « Gouvernance de l'Internet », sur les problématiques et les institutions qui devraient en faire partie et comment y participer. De la même façon, il y a désaccord sur la question de savoir si certains des mécanismes existants posent des problèmes significatifs et s'il y a des problèmes urgents mais non résolus auxquels il serait nécessaire de s'attaquer à travers la coopération internationale.

Cependant, malgré ce manque apparent de succès sur la question de la définition, les contributions sur la problématique de la Gouvernance de l'Internet pendant et après la phase de Genève du SMSI, en dehors de donner des indications sur les perspectives des acteurs sur la question, ont permis d'atteindre un consensus sur un certain nombre de paramètres-clés pour faire progresser l'agenda de la « Gouvernance de l'Internet ». L'un des principaux points de consensus est que la notion de « gouvernance » présuppose :

- qu'il y a « quelque chose » à gouverner (gouverner quoi - l'**objet** de la gouvernance) ;
- qu'il y a des problèmes de gouvernance (normes techniques, allocation et coordination de ressources, formulation de politiques) à considérer (comme **sujet** et contenu de la question de la gouvernance) ;
- qu'il y a des entités responsables qui accomplissent l'acte (**action**) de gouvernance ;
- qu'il y a des actions spécifiques de gouvernance qui sont menées, individuellement ou collectivement, par ces entités responsables, agissant sur la base d'une autorité ou d'un consensus sur des problèmes spécifiques de gouvernance.

En d'autres termes, la délimitation de la question de Gouvernance de l'Internet peut être menée en fonction des grandes questions suivantes :

- Quelles sont les entités (**acteurs**) engagées dans l'espace de la GI ?
 - qui gouverne l'Internet (« qu'est-ce » – le statu quo) ?
 - qui devrait gouverner l'Internet (« ce qui devrait être ») ?
- Qu'est-ce qu'ils gouvernent (**objets**) ?
 - quels aspects de l'Internet (ressources, règles politiques, les gens) – gouvernent-ils (« qu'est-ce ») ?
 - quels aspects de l'Internet devraient-ils gouverner (« ce qui devrait être ») ?
- Quelles **actions** de gouvernance mener ?
 - sur quelles actions ou interventions sont engagés ceux qui gouvernent l'Internet (« qu'est-ce ») ?
 - sur quelles actions ou interventions devraient-ils être engagés (ce qu'ils devraient faire ou ne pas faire) ?



Selon [1] (Dzidonu, 2005), la décomposition de la question de la Gouvernance de l'Internet en **acteurs**, **objets** et **actions** (comme décrit ci-dessus) peut faciliter le processus de spécification du rôle de l'Afrique dans l'espace de la GI à travers les trois questions fondamentales (listées ci-dessus). Avant d'aborder ces questions afin d'étudier de façon détaillée le rôle de l'Afrique dans le Forum sur la Gouvernance de l'Internet dans l'après-SMSI, il est important de documenter le processus du Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet (GTGI) qui a conduit à la déclaration de Tunis ayant donné naissance au Forum.

1.2 - Le processus du GTGI et ses recommandations

Puisque la controverse entourant la question de la Gouvernance de l'Internet n'était pas entièrement résolue à la phase du SMSI à Genève, il n'était pas surprenant que l'une des actions-clés préconisées par la déclaration de Genève fut d'appeler le Secrétaire Général des NU à former un Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet (GTGI) pour régler, entre autres choses, la question de ce qu'est ou de ce qui n'est pas la Gouvernance de l'Internet. Le Groupe était mandaté pour :

- (i) élaborer une définition pratique de la Gouvernance de l'Internet ;
- (ii) identifier les questions d'intérêt général qui se rapportent à la Gouvernance de l'Internet ;

- (iii) élaborer une conception commune des sphères de responsabilité respectives des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations internationales et des autres forums existants, ainsi que du secteur privé et de la société civile, tant des pays en développement que des pays développés ;
- (iv) élaborer un rapport sur les résultats de cette activité, rapport qui serait soumis pour examen et suite à donner lors de la seconde phase du SMSI à Tunis, en 2005.

Le Groupe a présenté son rapport en juin 2005 ; il a proposé la définition pratique suivante de la « Gouvernance de l'Internet » :

« l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet ».

Le Groupe a fait remarquer que cette définition pratique :

- renforce le concept de l'inclusivité des Gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans les mécanismes de la Gouvernance de l'Internet ;
- reconnaît qu'en fonction des questions spécifiques de Gouvernance de l'Internet, chaque groupe aura des intérêts, des rôles et une participation différents qui, dans certains cas, se recouperont ;
- tient compte de problèmes qui dépassent ceux des noms et adresses de l'Internet (tels qu'ils se rapportent au DNS) pour inclure d'autres questions significatives d'intérêt public telles que : les ressources critiques de l'Internet, la sécurité et la sûreté de l'Internet, les questions de développement et celles relatives à l'usage de l'Internet.

Le GTGI reconnaît que la Gouvernance de l'Internet recouvre un champ plus large que celui des seuls noms et adresses de l'Internet, questions qui sont traitées par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Elle comprend également d'autres questions significatives de politique publique telles que : les ressources critiques de l'Internet, la sécurité et la sûreté de l'Internet, les questions de développement et celles relatives à l'usage de l'Internet.

Dans ses recommandations, le Groupe fait observer que les deux préalables primordiaux pour renforcer la légitimité des processus de Gouvernance de l'Internet sont :

- la participation effective et significative de toutes les parties prenantes, en particulier des pays en voie de développement ;
- la création d'une capacité suffisante dans les pays en voie de développement en termes de connaissance et de ressources humaines, financières et techniques.

Le Groupe a recommandé la création d'un nouvel espace (un forum) de dialogue, sur toutes les questions relatives à la Gouvernance de l'Internet (dont ils ont identifié un certain nombre). Un tel espace ou forum de dialogue devrait permettre la participation, sur le même pied d'égalité, de la part de toutes les parties prenantes venant des pays en développement et des pays développés. Le forum, fait remarquer le Groupe, devrait être ouvert à toutes les parties venant de tous les pays ; toute partie prenante peut soulever n'importe quelle préoccupation liée à la Gouvernance de l'Internet.

Les termes du rapport : *« Le GTGI a constaté que les structures existantes présentaient une lacune, dans la mesure où il n'existait pas de forum mondial où toutes les parties prenantes puissent débattre des questions de politique générale relatives à l'Internet. Il a conclu qu'il serait bon d'ouvrir un espace propice à un tel dialogue. On pourrait y aborder les questions multiseCTORIELLES et pluridimensionnelles, ainsi que les questions nouvelles qui, soit touchent plus d'une institution, soit ne relèvent d'aucune institution soit ne sont pas abordées de manière coordonnée ».*

Comme il a été recommandé, le Forum devrait être renforcé par des initiatives régionales, sous-régionales et nationales, et complété par les mécanismes de participation publique à mettre en place. Il devrait appuyer le traitement des problèmes liés à l'usage des TIC pour le développement (ICT4D) émergeant des processus du SMSI et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En ce qui concerne les rôles et responsabilités des gouvernements, le Groupe a avancé les quatre options (modèles) suivantes :

- ***Pas de changement de l'ICANN, mais un transfert du rôle de contrôle exercé par le Département de Commerce américain à un nouveau « Conseil Mondial de l'Internet (CMI) »*** - Ce modèle envisage un Conseil Mondial de l'Internet (CMI), constitué de membres provenant de gouvernements selon une représentation appropriée de chaque région

et la participation d'autres parties prenantes. Le Conseil prendrait en charge les fonctions relatives à la Gouvernance de l'Internet, sur le plan international, actuellement exercées par le Département du Commerce du Gouvernement des États-Unis. Il remplacerait également le Comité Consultatif Gouvernemental (GAC) de l'ICANN.

- **Abolir complètement le rôle de contrôle, et renforcer le GAC.**

Ce modèle dispense du besoin d'avoir une organisation spécifique de contrôle. Il recommandait plutôt, de consolider le rôle du Conseil Consultatif Gouvernemental de l'ICANN (GAC) en vue de satisfaire les préoccupations de certains gouvernements sur des questions précises.

- **Instaurer un « Conseil International de l'Internet » avec la responsabilité de traiter des questions de gouvernance entre nations.**

Ce modèle proposait, pour les questions de politique générale qui touchent aux intérêts nationaux et afin qu'un seul gouvernement ne joue pas un rôle prépondérant dans la Gouvernance internationale de l'Internet, qu'un Conseil International de l'Internet (CII) s'acquitte des fonctions correspondantes, en particulier en ce qui concerne les compétences de l'ICANN/IANA.

Abolir l'ICANN et créer le WICANN, le CPIM, et le FMGI :

Ce modèle recommandait la nécessité de remplacer l'ICANN par :

- (i) une nouvelle Société mondiale pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur l'Internet (WICANN) - un organe piloté par le secteur privé qui serait formé à partir d'un ICANN réformé et internationalisé lié aux Nations Unies, qui serait responsable du « développement de l'Internet du point de vue technique comme du point de vue économique » (un rôle similaire à celui de l'ICANN) ;
- (ii) un Conseil des Politiques Internet Mondiales (CPIM) serait chargé des questions de politiques publiques de portée internationale liées à l'Internet et contribuerait à une perspective de politique publique au processus d'élaboration de normes techniques relatives à l'Internet ; et
- (iii) un Forum Mondial de la Gouvernance de l'Internet (FMGI) qui serait responsable de « faciliter la coordination (et l'examen) des questions de politiques publiques liées à l'Internet ».

Les quatre différentes propositions (options/modèles) définissant le rôle des gouvernements sont destinées à compléter le forum multi-parties prenantes qui a été proposé.

Le rapport du GTGI et ses recommandations ont suscité des commentaires, réponses et suggestions de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile à travers le monde. La réponse de l'Afrique au rapport du GTGI et à ses recommandations est contenue dans la Déclaration de Dakar faite par les Ministres africains de la Communication en Septembre 2005. Elle souligne la position commune de l'Afrique comme suit :

- *Instauration d'un cadre mondial de consultation pour revoir en profondeur les politiques générales sur la Gouvernance de l'Internet. Un tel cadre devrait permettre la participation équitable de toutes les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, société civile et organisations internationales).*
- *Extension et renforcement des institutions existantes pour la Gouvernance de l'Internet afin de permettre à toutes les parties prenantes de participer et d'assurer que la Gouvernance de l'Internet soit efficace, responsable et démocratique, et que les services et ressources de l'Internet soient répartis équitablement entre tous les acteurs et tous les continents.*
- *Renforcement du rôle du Conseil consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN sur tous les sujets de développement de politique publique de l'Internet ;*
- *Internationalisation de la gestion des serveurs racines ;*
- *Les Etats membres africains devraient installer des instances de serveur racine pour faciliter l'accès ;*
- *Installation d'une dorsale Internet régionale à haut débit permettant la création de nœuds d'échange nationaux, sous-régionaux et régionaux ;*
- *Participation des institutions spécialisées africaines dans les organismes techniques de Gouvernance de l'Internet ;*
- *Renforcement de l'Institution de Gestion des Ressources de l'Internet, le Centre africain d'information de réseau (African Network Information Centre, AFRINIC), pour garantir l'indépendance de la région en matière de ressources d'Internet ;*
- *Instauration en Afrique d'un cadre de référence pour la construction d'un partenariat multi-parties prenantes aux niveaux national, régional et continental, basé sur les principes fondamentaux de solidarité numérique et en conformité avec l'esprit et les dispositions du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;*

- *Contribution des pays africains au Fonds de Solidarité Numérique (FSN) et utilisation du Fonds pour le renforcement des capacités, en particulier pour les femmes et les jeunes gens et le financement de projets relatifs à l'Internet en Afrique ;*
- *Mise en œuvre de programmes qui garantissent la présence des langues africaines sur l'Internet et l'usage de logiciels libres et ouverts afin de lutter contre la fracture numérique linguistique et assurer la participation de tous dans la nouvelle société émergente ;*
- *Création dans chaque Etat membre africain d'une structure nationale en charge de la promotion et du développement de la Société de l'information et de partage des connaissances et coordination de ces structures au niveau continental ;*
- *Création de Centres d'excellence à travers l'Afrique pour le développement des capacités.*

Une déclaration séparée (reproduite en **Annexe**) qui a été publiée le 13 novembre 2005 pendant la réunion de Tunis, au nom des Ministres africains de la Communication (Le Groupe Afrique), clarifie davantage et cristallise la Position Commune de l'Afrique sur la question de la Gouvernance de l'Internet.

Le processus consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI)

2

La phase de Tunis du SMSI, au cours de laquelle le rapport du GTGI a été soumis et débattu, n'avait adopté aucun des quatre modèles proposés dans le rapport. Ces derniers visent à définir le rôle des gouvernements dans l'espace de la GI en complément au travail du forum aux multi-parties prenantes recommandé aussi par le rapport. La réunion a néanmoins souscrit à l'idée d'établir un forum multipartite et a appelé à la création du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) dans l'Agenda de Tunis pour la Société de l'information.

2.1 - La décision de convoquer le FGI

Le texte des recommandations du FGI demandant au Secrétaire Général de convoquer le FGI apparaît dans l'Agenda de Tunis comme suit :

Nous invitons le Secrétaire général de l'ONU à réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, d'ici au deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre, sous le nom de Forum sur la Gouvernance de l'Internet.

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet, dans son fonctionnement et sa fonction, aura un caractère multilatéral, multi-parties prenantes, démocratique et transparent.

Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU de déterminer, en consultant formellement les participants au Forum, s'il est souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivront sa création et de faire des recommandations aux membres des Nations Unies sur ce point.

Le Forum n'aurait aucune fonction de contrôle et ne remplacerait pas les mécanismes, institutions ou organisations existants mais les impliquerait et tirerait profit de leurs compétences. Il constituerait un mécanisme neutre, ne faisant pas double emploi et non contraignant. Il n'interviendrait pas dans les opérations courantes ou techniques de l'Internet.

Le Groupe Afrique dans sa Déclaration du 13 novembre 2005 souscrit à la décision de créer le FGI et a précisément affirmé son soutien pour l'instauration de ce qu'ils ont appelé un forum de consultation mondiale, pour revoir en profondeur les politiques d'intérêt général sur la Gouvernance de l'Internet. La Déclaration fait remarquer qu'un tel cadre devrait faciliter la participation de toutes les parties prenantes.

A ce jour, le processus du FGI a enregistré le progrès suivant : un secrétariat du FGI a été installé et deux réunions consultatives préliminaires ont été tenues, l'une en février 2006 à Genève, et l'autre en mai 2006 à Genève pour délibérer sur des questions et modalités d'installation du FGI et de la structuration de son mécanisme, y compris les questions relatives à la portée du travail du FGI et ses priorités importantes aussi bien que les aspects liés à sa structure, sa composition et ses fonctions.

Comme il ressort de la déclaration ci-dessus, le FGI n'a pas encore été convoqué, mais un Groupe Consultatif a été installé comprenant 46 membres provenant de gouvernements, du secteur privé et de la société civile, y compris les communautés académiques et de techniciens, représentant toutes les régions du monde pour conseiller le Secrétaire Général des NU sur des sujets concernant la convocation du FGI. Le Groupe Consultatif, réuni les 22 et 23 mai 2006 à Genève (à la suite d'une consultation ouverte le 19 mai 2006), doit préparer en substance l'ordre du jour et le programme pour la première réunion (inaugurale) du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, qui doit se tenir à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006.

Nul ne sait si la composition des membres, le mode de travail, la structure, les termes de référence, les fonctions et le programme de travail du Groupe Consultatif vont demeurer les mêmes après la réunion inaugurale du FGI. Elle pourrait délibérer sur tous ces sujets relatifs au Groupe Consultatif en plus des autres questions substantielles de politique publique pour lesquelles le Forum est convoqué car compétent en la matière et qu'il est mandaté d'examiner, entre autres choses.

2.2 - Documenter le processus consultatif du FGI

Le processus consultatif du FGI est en cours - et un certain nombre de réunions internationales consultatives et multi-parties prenantes ont physiquement eu lieu, ainsi que des discussions et délibérations en ligne. Un appel international à soumission sur le concept du FGI a provoqué de nombreuses contributions de concept notes et de propositions sur la manière d'organiser et de structurer le mécanisme du Forum, y compris des propositions et suggestions de questions et sujets substantiels dans lesquels le Forum devrait s'impliquer.

Au total, le but des consultations était de permettre aux parties prenantes de s'accrocher sur la nature et le caractère du FGI. Le processus consultatif a, jusque-là, produit un consensus sur un certain nombre de points-clés émergents, et un certain nombre de constats comprenant la reconnaissance que :

- (i) les activités du FGI devraient dans leur ensemble s'orienter vers le développement ;
- (ii) le renforcement des capacités pour permettre une participation significative dans le développement des politiques globales de l'Internet devrait se placer au premier rang des priorités ;
- (iii) une participation significative comprend à la fois une assistance à la participation aux réunions et une formation en matière de Gouvernance de l'Internet.

Il est intéressant de noter que ces points coïncident avec des observations faites dans un document commandité par la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et la « ICT Task Force » des Nations Unies [1] (Dzidonu, 2005) qui explore les questions fondamentales de la Gouvernance de l'Internet du point de vue de l'Afrique après la réunion SMSI de Genève. Les principales observations et conclusions pertinentes à ce propos dans ce document sont résumées ci-dessous :

- (i) *La nécessité de concevoir et de mettre en place un mécanisme visant à s'attaquer aux diverses barrières techniques, financières et institutionnelles limitant l'implication et la participation des pays africains dans l'espace de la GI a été reconnue. Ceci, serait nécessaire pour soutenir l'élaboration de la société de l'information dans ces pays.*
- (ii) *En particulier sur les barrières financières à la participation effective des pays africains dans les activités et processus-clés de l'espace, des entités et des forums de la Gouvernance de l'Internet, on a observé que la participation des pays africains est limitée en raison du manque des ressources financières nécessaires pour faire face aux coûts :*
 - 1) *d'acquisition de l'information nécessaire sur les organisations, institutions, forums et manifestations de GI ;*
 - 2) *de participation aux réunions des organisations de GI appropriées ; et*
 - 3) *d'acquisition du savoir-faire et de l'expertise nécessaires pour effectivement participer aux délibérations et activités de ces institutions et manifestations.*

- (iii) *Il n'y a aucun doute que le manque actuel de participation effective de l'Afrique dans l'espace de GI a bien des implications sur le développement de la société de l'information en Afrique. Le message essentiel est que, pour la majorité des pays africains, le rehaussement de leur rôle dans l'espace de la Gouvernance de l'Internet n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen vers une fin plus grande. Cela facilite (du moins n'entrave pas) la détermination de l'Afrique à faire partie de la révolution de l'information et à améliorer les résultats sociaux et économiques de son peuple dans l'âge de l'information.*
- (iv) *En fin d'analyse, les efforts menés pour élargir et renforcer la capacité des pays africains à participer et à contribuer effectivement à l'agenda global de la GI devraient être jugés sur la base de l'empreinte qu'ils laissent dans le processus de développement de ces pays.*

2.3 - Le processus consultatif du FGI - Les enjeux de politique publique émergents

Les enjeux substantiels de politique publique, ayant émergé jusqu'à présent du processus consultatif du FGI, comprennent les questions suivantes : le spam, le multilinguisme, le cyber-crime, la cyber-sécurité, la vie privée et la protection des données, la liberté d'expression et les droits de l'Homme, les coûts d'interconnexion internationale, la réduction de la fracture numérique : l'accès et les politiques, le financement et les règles de commerce électronique, l'e-business et la protection du consommateur. Au total, les discussions émergeant du processus consultatif du FGI ont mis l'accent sur la nécessité d'englober et de traiter un certain nombre de questions de politique publique de la GI relatives aux sujets suivants :

- Vie privée et protection des données en rapport avec les droits humains et l'identité numérique ;
- Sécurité en rapport au spam, aux virus et au « phishing » ;
- Liberté d'expression et droits humains ;
- La gestion équitable et transparente des ressources critiques de l'Internet ;
- Cyber-crime et cyber-sécurité et la nécessité d'un Internet sûr et fiable pour assurer l'accès et une utilisation fiable ;
- Accès, politiques et financement pour réduire la fracture numérique ;
- Multilinguisme et contenu local sur l'Internet ;

- Régulation du commerce électronique, du e-business et de la protection des consommateurs - y compris les questions relatives au rôle de l'Internet comme infrastructure publique-clé pour l'activité économique et les questions des droits du consommateur en rapport avec les opérations d'achat des biens et services en ligne ;
- Coûts des connexions internationales et leur effet sur l'accès, en particulier dans les pays en voie de développement ;
- La promotion des standards ouverts et des méthodes de développement non propriétaires ;
- Questions émergentes en technologie et leur gouvernance, y compris celles relatives à la neutralité de réseau, à la téléphonie sur Internet (VOIP) et aux technologies poste-à-poste ;
- Les droits et devoirs des utilisateurs de l'Internet ;
- Une recommandation sur l'utilisation de méthodes efficaces pour la Gouvernance de l'Internet ;
- Le partage des meilleures pratiques dans les arrangements actuels de Gouvernance de l'Internet pour encourager l'adoption de méthodes et mécanismes reflétant l'esprit des principes du SMSI.

Un certain nombre de ces questions de politique publique de la Gouvernance de l'Internet posées dans le contexte du processus consultatif du FGI sont plus ou moins semblables à celles posées avant et pendant la phase de Genève du processus SMSI et considérées avec plus ou moins de détails par le GTGI :

- Administration du DNS - l'espace des noms (noms de l'Internet et adresses IP) ;
- Administration du système de serveur racine ;
- Echange de trafic et Interconnexion ;
- Infrastructure de télécommunications, accès à large bande, convergence ;
- Cyber-sécurité, cyber-crime ;
- Politique de compétition, libéralisation, privatisation et régulations ;
- Introduction du multilinguisme dans les systèmes de nommage de l'Internet ;
- Spam ;

- Résolution des litiges ;
- Sécurité de réseau et des systèmes d'information ;
- Standards techniques ;
- Accès abordable et universel ;
- Téléphonie sur Internet (VoIP) ;
- E-commerce, E-Gouvernement, E-éducation ;
- Protection du consommateur, de l'utilisateur et vie privée ;
- Contenu illégal et protection de l'accès ;
- Droits de propriété intellectuelle ;
- Diversité culturelle et linguistique ;
- Formation et renforcement des capacités humaines ;
- Politiques et régulations nationales.

Ces questions de politique publique de la GI sont sans aucun doute pertinentes pour traiter de la question générale de la cristallisation du rôle de l'Afrique dans l'espace de la Gouvernance de l'Internet dans la période post-SMSI. Le Groupe Afrique dans sa Déclaration du 13 novembre sur la Position Commune de l'Afrique sur la Gouvernance de l'Internet « (voir : **Annexe**) » a identifié un certain nombre de questions de politique publique de la Gouvernance de l'Internet, semblables à celles soulevées ci-dessous, comprenant un appel pour :

- assurer le rôle des Gouvernements dans la prise de décisions relative à tous les sujets d'élaboration de politique publique de l'Internet ;
- le renforcement de l'Institution Régionale de Gestion des Ressources de l'Internet, pour assurer une autonomie régionale dans la gestion des ressources de l'Internet ;
- l'internationalisation de la gestion de serveur racine ;
- le renforcement de la participation des institutions spécialisées des pays en développement dans les organismes de gestion technique et de standardisation de l'Internet.

La conclusion qui peut être tirée de tous ces processus mondiaux de consultation sur la GI (depuis la phase pré-Genève du SMSI jusqu'aux réunions consultatives du FGI en cours, en passant par la phase de la réunion de Genève, le processus du GTGI et la phase de la réunion de Tunis), est que : il n'y a pas grand-chose, qui ait changé que ce soit en termes de questions substantielles de politique publique en matière de GI (comme montré ci-dessous), ou en termes de questions plus larges de GI, notamment : gouverner quoi (les **Objets**), qui doit gouverner (les **Entités/Acteurs**) et quelles actions de gouvernance mener, comment gouverner (les **Actions**). Egalement, bien que la réunion de Tunis n'ait pas, en substance, adopté les recommandations-clés du GTGI (en particulier les recommandations relatives aux divers modèles assurant la participation des gouvernements dans l'espace et sur les sujets de GI), le processus consultatif pour la convocation du FGI est en train de soulever un certain nombre de questions de politique publique et de préoccupations en matière de GI, lesquelles sont similaires à celles identifiées et discutées pendant le processus de consultation de la phase pré-Tunis du SMSI.

On peut donc conclure avec assurance que, pour l'Afrique, cristalliser et renforcer son rôle dans le cadre de la Gouvernance de l'Internet dans la période post-SMSI Tunis, afin de définir son rôle dans le processus du FGI, se ramène à aborder les questions suivantes :

- Dans quelles mesures les pays africains sont-ils des acteurs-clés de la GI ? Cela revient à analyser la représentation et la participation de l'Afrique dans les entités de GI (« ce qui est » et « ce qui devrait être ») ;
- Dans quels aspects de Gouvernance de l'Internet les pays africains sont-ils impliqués (« ce qui est » et « ce qui devrait être ») ?
- Dans quelles actions de GI les pays africains sont-ils impliqués (« ce qui est » et « ce qui devrait être ») ?

L'analyse du « ce qui est » implique substantiellement de faire le point sur le rôle de l'Afrique dans la GI (à ce jour).

L'analyse de « ce qui devrait être » vise à traiter des questions substantielles relatives au rôle que l'Afrique peut jouer comme participant actif dans l'espace de la GI en général, et dans le processus du FGI en particulier.

Evaluer le rôle de l'Afrique dans la sphère de la Gouvernance de l'Internet : l'analyse du « ce qui est »

3

Nous évaluons dans cette section le rôle de l'Afrique comme acteur-clé de la GI (i.e. se poser la question : dans quelle mesure les pays africains sont-ils des acteurs clés de la GI - il s'agit d'analyser la représentation et la participation de l'Afrique dans les entités de GI) et son degré d'implication dans la promotion, le traitement et l'action sur les questions-clés de politique publique identifiées dans les divers processus de consultation, dont le SMSI, le GTGI et le FGI.

3.1 - Entités et acteurs-clés de la Gouvernance de l'Internet : une évaluation du rôle de l'Afrique

Selon [1] (Dzidonu, 2005), on pourrait soutenir que les pays africains sont confrontés à un certain nombre de défis qui entravent leur participation effective et leur influence dans les organisations, structures et forums appropriés de la Gouvernance de l'Internet. Il est possible de reconnaître certains de ces défis qui sont, entre autres, les suivants :

- Comparés aux autres pays et blocs régionaux, les pays africains ne sont pas en position de force et ne constituent non plus une force de levier dans les négociations ;
- Le manque de position consistante et cohérente des pays africains sur les questions mondiales majeures de Gouvernance de l'Internet ;
- Le manque d'expertise et de capacité sur les sujets pertinents de Gouvernance de l'Internet, y compris politique de GI, standards et questions techniques ;
- L'absence de coopération effective parmi les pays africains sur la façon de s'engager dans une négociation collective sur des questions pertinentes de Gouvernance de l'Internet dans leur intérêt mutuel ;
- L'influence de l'existence de certains blocs extra-régionaux d'alliances auxquelles certains pays africains adhèrent, par exemple - ce qui, dans certains cas, rend difficile la possibilité pour les pays africains d'agir comme un groupe représentant un front commun sur les questions de Gouvernance de l'Internet dans les forums mondiaux.

Notamment sur la question des obstacles à la participation, les pays africains connaissent bien un certain nombre d'obstacles à la participation dans les structures appropriées telles que les *Organisations de Coordination, Administration, Régulation et des Standards de l'Internet - ICARSO (Internet Coordination, Administration, Regulatory and Standards Organizations)*² - et les *Organisations de Fourniture des Ressources de l'Internet - IRPO (Internet Resource Provision Organizations)*³.

Dans le cas de l'ICANN, un exemple d'ICARSO, on a constaté que sa structure et son mode d'opération actuels présentent des obstacles pour la participation efficiente des pays africains et d'autres pays en développement dans les activités et les mécanismes de prise de décision de ses groupes constituants, en particulier, ceux à vocation technique⁴. Par exemple, très peu de pays africains disposent de personnes ayant le savoir-faire et l'expertise techniques requis pour participer efficacement aux activités des organisations de soutien (SO) de l'ICANN telles que les organisations de soutien à l'adressage (ASO), au protocole (PSO), au nom de domaine (DNSO), le Comité Consultatif Gouvernemental (GAC), etc. Même parmi les quelques personnes pouvant surmonter les obstacles techniques, ils ne sont pas nombreux ceux qui peuvent disposer des ressources financières pour participer régulièrement aux réunions de l'ICANN.

En définitive, on peut identifier les obstacles suivants :

- **Obstacles techniques** : ils sont liés au manque de savoir-faire ou d'expertise nécessaire pour :
 - (i) effectivement participer aux organisations, structures et forums appropriés de GI ;
 - (ii) comprendre les détails techniques des délibérations, activités et produits des divers organisations, structures et forums de la GI ;
 - iii) contribuer efficacement et apporter des idées aux discussions des entités et processus appropriés de GI, et
 - (iv) apprendre/bénéficier des débats et des activités des divers organisations et forums de GI.

² Celles-ci sont responsables de l'allocation, l'administration et la coordination des ressources de l'Internet, de décider des règles, des politiques et d'établir les standards techniques.

³ Celles-ci sont responsables de l'administration des ressources de l'Internet, de la gestion et de la fourniture des services.

⁴ Dzidonu, 2005

- **Obstacles liés à l'information** : il s'agit de l'incapacité des pays africains d'acquérir ou d'avoir accès à l'information nécessaire et pertinente sur les divers organisations, activités, forums et manifestations appropriés de GI. Par exemple : quel est l'objet de l'organisation ou du forum de GI ? ; que fait-il ? et quel est son impact sur les pays africains ? ; comment s'engager dans les activités des organisations et forums appropriés ? ; et quelle est la pertinence du contenu du sujet traité par ces organisations, forum, manifestations, etc. ?
- **Obstacles financiers** : ils découlent du manque des ressources financières nécessaires pour faire face aux coûts liés à :
 - (i) l'acquisition de l'information nécessaire sur les organisations, institutions, forums et manifestations de GI,
 - (ii) la participation aux réunions des organisations appropriées de GI, et
 - (iii) l'acquisition du savoir-faire et de l'expertise pour effectivement participer dans les délibérations et activités de ces institutions et manifestations.
- **Obstacles institutionnels** : Un certain nombre de barrières institutionnelles à la participation effective des pays africains dans les activités, les organisations, institutions, manifestations et forums appropriés de GI peuvent être identifiées. La première est liée à la structure même, à la nature et/ou au mode d'opération des organisations, structures et processus de GI qui peuvent constituer un obstacle à la participation effective des pays africains. D'autres barrières institutionnelles peuvent découler de l'absence de coopération suffisante parmi les pays africains sur la façon de s'engager dans une négociation collective sur les questions de GI dans leur intérêt commun. De même, des alliances extra-africaines qui entravent la capacité de l'Afrique à présenter un front ou une position commune sur les questions mondiales de GI peuvent être classifiées comme une sorte de barrières institutionnelles à une participation effective.

3.2 - Evaluation de la participation et de l'engagement de l'Afrique dans les questions clés de GI

Pour évaluer l'engagement de l'Afrique dans l'espace de GI, il est nécessaire d'aller au-delà de l'examen (mené plus haut) de son rôle comme acteur-clé de la GI et d'effectuer une évaluation de son niveau et son degré d'engagement à ce jour dans les questions fondamentales de politique publique sur la scène locale (nationale et continentale) et internationale en matière de GI. Cette évaluation est présentée dans le **Tableau 1** suivant.

Tableau 1 : Niveau/Degré d'engagement de l'Afrique dans les questions-clés de politique publique de la GI

Questions-clés de politique de la GI ayant émergé du GTGI et du processus consultatif du FGI	Evaluation du rôle et de la performance de l'Afrique sur ces questions
Administration du DNS – L'espace des noms (noms et adresses IP de l'Internet)	Les pays africains jouent un rôle dans l'administration du DNS. On a par exemple, AfriNIC (responsable de l'allocation des adresses IP pour la région Afrique), les organisations nationales de ccTLD (responsables de la gestion technique et de l'administration du système de ccTLD dans les pays africains respectifs) et les ISP (fournisseurs de services Internet à leurs abonnés). Également, certaines personnes ou certains groupes (e.g. les ccTLD africains, le groupe Afrique de l'ICANN, entre autres) ont été actifs à un certain degré dans le processus de l'ICANN sur des questions d'administration du DNS.
Administration du système de serveur racine	Les pays africains ne jouent aucun rôle dans l'administration du système de serveur racine, et non plus ne sont impliqués dans les questions mondiales de politique publique et techniques (standards, etc.), délibérations et décisions importantes relatives à l'administration du système de serveur racine. A part le fait qu'aucun des 13 serveurs racines n'est hébergé en Afrique, le continent n'a présentement pas la capacité technique requise (autant qualitativement que quantitativement) pour effectivement administrer un tel système. L'appel au renforcement nécessaire de la capacité technique de l'Afrique à participer effectivement dans l'espace mondial de la GI peut être vu dans ce contexte.

<p>Échange de trafic et Interconnexion</p>	<p>Les pays africains jouent un rôle au niveau national et, dans certains cas, sous-régional sur les questions et décisions relatives à l'échange de trafic et l'interconnexion. Un certain nombre de pays ont mis en place des politiques et des mécanismes pour assurer l'échange de trafic et l'interconnexion entre les systèmes de leurs fournisseurs de systèmes de communication (y compris les fournisseurs de télécommunication fixe et mobile, et les fournisseurs de service Internet), dont certains ont conduit à rendre l'accès abordable - ce qui est considéré comme un enjeu de GI. Cependant, il est juste d'affirmer que les pays africains ne jouent pas un rôle actif sur la scène internationale sur les sujets de politique publique relatifs à l'échange de trafic et à l'interconnexion, excepté le rôle qu'ils jouent dans ce domaine en matière de délibérations et négociations de l'UIT.</p>
<p>Infrastructure de télécommunications, accès à large bande, convergence</p>	<p>Outre le rôle que les pays africains jouent au titre de leur participation aux réunions et conférences de l'UIT, ils ne sont pas des acteurs majeurs dans les forums internationaux, où des décisions importantes sont prises sur des questions relatives au déploiement des infrastructures de télécommunication, d'accès à large bande et de convergence. Les acteurs majeurs dans ce domaine sont les grandes multinationales fournisseurs de services de télécommunication et de communication et aucun fournisseur de service télécoms local d'Afrique n'est un acteur significatif dans cette arène. De même, les décisions sur les politiques gouvernant les activités des grands opérateurs sont prises par les gouvernements de leur pays hôtes (siège) et les gouvernements africains n'ont aucun rôle à cet égard.</p>
<p>Cyber-sécurité, cyber-crime</p>	<p>Certains pays africains sont soit en train de préparer, soit ont mis en place des lois de cyber-sécurité et de cyber-crime comme partie de leur processus national de TIC pour le développement. Les activités des gouvernements africains dans ce domaine sont essentiellement locales (nationales) par nature. Les pays africains ne jouent pas encore un rôle significatif dans les processus internationaux de décision sur des questions de cyber-sécurité et cyber-crime. On voit à peine les pays africains participer aux grands conférences et forums internationaux consacrés à ces questions.</p>

<p align="center">Politique de compétition, libéralisation, privatisation et régulations</p>	<p>Un certain nombre de pays africains, soit comme acteur de la réforme de leur secteur de communication, soit comme pacteur de leur processus national de TIC pour le développement, sont en train de mettre ou ont mis en place des politiques visant à la libéralisation et l'ouverture à la compétition de leurs secteurs de télécommunications et de communication. La plupart ont aussi mis en place des autorités de régulation et ont promulgué des dispositions de régulation pour orienter le secteur. Tous ces efforts se situent au niveau local (national) dans la plupart des pays africains. Sauf dans le contexte de certaines des communautés économiques sous-régionales (e.g. CEDEAO, SADEC, COMESA, etc.), les pays africains jouent peu ou pas du tout de rôle sur la scène internationale dans les conférences, réunions et forums consacrés aux délibérations et prises de décisions sur ces questions dont certaines ont des implications mondiales.</p>
<p align="center">Multilinguisme dans le système de nommage de l'Internet</p>	<p>Contrairement aux pays asiatiques comme la Chine et l'Inde, entre autres, qui sont à l'avant-poste de la promotion du multilinguisme dans le système de nommage de l'Internet, les pays africains jouent peu ou pas du tout de rôle dans ce domaine. En dehors de quelques tentatives, la majorité de ces pays ne sont pas impliqués dans la promotion de cette question, même sur le plan local (national). Les pays africains sont, dans la plupart des cas, absents des conférences internationales et des forums de prise de décision sur l'introduction du multilinguisme dans le système de nommage de l'Internet.</p>
<p align="center">Spam</p>	<p>Les pays africains, comme la plupart des pays du monde, sont plutôt des récepteurs, en ce qui concerne la question du SPAM. Certains pays comme les USA et le Canada, entre autres, ont pris des dispositions législatives pour en protéger leurs citoyens. Des efforts internationaux sont aussi en cours dans les forums appropriés pour limiter et traiter le problème. Malgré le coût d'accès à Internet, relativement élevé, en plus des inconvénients et de la nuisance du spam qui consomme une grosse part de leur largeur de bande internationale relativement limitée (impliquant une augmentation du coût d'accès pour leurs abonnés), les pays africains font peu de choses au niveau local aussi bien qu'au niveau international pour combattre le problème du spam. En dehors de donner de la voix pour faire part de leur désagrément vis-à-vis du spam, y compris le problème des escroqueries de type « 419 » dont leurs citoyens font l'objet, très peu ont pris des mesures pour mettre en place des législations pour le combattre et protéger ces derniers.</p>

<p>Résolution des litiges</p>	<p>Un certain nombre de pays africains ont fait savoir leur désagrément au niveau international (en particulier à l'ICANN) sur le fait que leur code pays (TLD) et d'autres noms de domaine culturels relevant de la propriété intellectuelle ont été détournés par des gens qui n'ont pas le moindre rapport avec leur pays. Certains de ces pays qui s'en sont remis au processus initié par l'ICANN en matière de résolution des disputes pour récupérer ces noms y sont parvenus, d'autres ont eu moins de succès. Mais au total, les pays africains ont peu de rôle dans l'arène internationale sur les questions relatives à la prise de décisions-clés sur l'institutionnalisation et l'administration de systèmes et mécanismes de résolution de disputes concernant les noms de domaine. Bien que les pays africains aient inclus des processus et mécanismes de résolution de disputes sur les noms de domaine dans des cyber-lois qu'ils promulguent (souvent comme partie de leur processus de TIC pour le développement), la majorité d'entre eux ne sont pas actifs sur ce problème au niveau local (pays), régional (continent) et international. Par exemple, la grande majorité des pays africains n'ont pas mis en place des mécanismes nationaux de résolution de disputes pour régler les litiges relatifs à l'allocation des noms de domaine, à leur détournement, et aux problèmes inhérents de droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Sécurité de réseau et systèmes d'information</p>	<p>Très peu de pays africains ont mis en place des politiques de e-sécurité et, dans certains cas, des lois pour protéger les réseaux et systèmes nationaux stratégiques, publics ou privés et pour lutter contre un certain nombre de problèmes de sécurité survenant de la diffusion de l'Internet et de la société de l'information. Toutefois, fondamentalement, les pays africains ont peu ou pas d'emprise au niveau international sur les questions relatives à la sécurité de l'Internet et autres systèmes d'information et de réseau internationaux essentiels. Les pays africains participent à peine aux conférences internationales et aux forums de prise de décision sur la sécurité de l'Internet en particulier, et, plus généralement, sur la cyber-sécurité.</p>

Standards techniques	<p>L'Internet est gouverné par des standards techniques établis par un certain nombre d'organisations qui comprennent : Internet Engineering Task Force (IETF), Internet Architecture Board (IAB), Internet Engineering Steering Group (IESG), Internet Society - ISOC, Internet Research Task Force (IRTF), World Wide Web Consortium (W3C), Internet Assigned Numbers Authority (IANA), entre autres. A ce jour, la participation des pays, organismes techniques et individualités africains dans ces organisations et processus a été minimale. A part un engagement dans les activités de ISOC à travers les chapitres ISOC nationaux, principalement concentrées sur l'utilisateur de l'Internet et sur des questions d'accès, la majorité des pays africains n'ont ni des institutions ni des ressortissants activement engagés ou contribuant au processus des standards techniques de l'Internet. Le manque de capacité technique de l'Afrique pour s'impliquer activement dans ce processus a été identifié comme un problème fondamental de la Gouvernance de l'Internet dont le FGI doit s'occuper.</p>
Accès abordable et universel	<p>Les pays africains ont été à l'avant-poste dans la promotion de l'accès abordable et universel aux services de communication, y compris ceux de l'Internet. Ils ont, par le passé, utilisé des forums comme l'UIT et les espaces fournis par les réunions et conférences internationales sur les TIC pour le développement telles que le SMSI et autres forums régionaux comme ceux organisés par la CEA entre autres. Il s'agit notamment de soulever cette préoccupation et faire pression en faveur de la nécessité de rendre l'accès abordable et de promouvoir l'accès universel aux services de communication, en particulier dans les zones rurales. Au niveau local (national), nombre de ces pays ont établi un fond et des mécanismes d'accès universel comme partie intégrante de leur processus de TIC pour le développement. Les compagnies de télécommunications et, dans certains cas, les fournisseurs de services Internet, devaient fournir des contributions obligatoires pour soutenir l'accès rural et les communautés sous-approvisionnées. Au final, les pays africains se font entendre aussi bien localement qu'à l'international sur la question de l'accès abordable et universel, et ont été les principaux défenseurs de la nécessité de considérer ces problèmes comme des questions-clés de politique publique de GI, au niveau local (national et continental) comme au niveau international.</p>

<p>Téléphonie sur Internet (VoIP)</p>	<p>La fourniture de services de téléphonie sur Internet (VOIP) est une question brûlante dans certains pays africains où les services de VOIP sont soit restreints, soit hors-la-loi car, sans la mise en place d'un mécanisme de compensation, elles peuvent apparaître comme un facteur de perte de sources de revenus pour les compagnies nationales de télécoms sur les appels terminant dans leurs réseaux. Pour la plupart des pays africains, les problèmes de VOIP sont essentiellement locaux par nature. Par conséquent, à part dans les forums de l'UIT, leur engagement sur la scène internationale à propos des questions de VOIP est minimal.</p>
<p>E-commerce, E-Gouvernement, E-éducation</p>	<p>Un certain nombre de pays africains font la promotion du e-commerce, du e-gouvernement et de l'e-éducation, intégrés dans leur processus de TIC pour le développement. Certains d'entre eux ont mis, ou sont en train de mettre en place, les lois nécessaires pour faciliter et promouvoir la participation de leur pays au commerce électronique. Cependant, à part ces initiatives locales, la majorité des pays africains ne sont pas des acteurs-clés sur la scène internationale où certains des règles et standards sont conçus et décidés pour gouverner le commerce et les échanges commerciaux électroniques de manière globale. Certains de ces pays participent d'une manière ou d'une autre aux discussions sur ces questions dans les agences des NU telles que la CNUCED, mais une part infime de cet effort relève d'un engagement dans l'établissement des règles et des standards gouvernant le lancement et la mise en œuvre de ces systèmes.</p>
<p>Vie privée et protection de l'utilisateur et du consommateur</p>	<p>Certains pays africains s'occupent des questions de protection du consommateur et de la vie privée à travers des cyber-lois qu'ils promulguent dans le cadre de leur processus de TIC pour le développement. En dehors de ces initiatives locales, les pays africains ne sont pas visibles sur la scène internationale en matière de questions de protection du consommateur et de la vie privée, par exemple, dans leur rapport avec l'utilisation de l'Internet pour faciliter les services de e-commerce, e-gouvernement et e-santé, entre autres. Un certain nombre de questions concernant la protection du consommateur et la vie privée sont nationales par nature ; dès lors, le rôle des gouvernements et des groupes de la société civile africaine pour les traiter comme enjeu clé de politique publique de GI, dans les processus nationaux de TIC pour le développement, est primordial.</p>

<p>Liberté d'expression et droits humains</p>	<p>Dans nombre de pays africains, la constitution garantit la liberté d'expression et les droits de l'Homme. La plupart d'entre eux ont un accès non restreint et une liberté d'expression sur l'Internet. Les sociétés civiles africaines se sont vivement exprimées dans ces domaines aussi bien sur la scène locale que sur la scène internationale. La majorité des pays s'intéressant aux questions de liberté d'expression et aux droits de l'Homme, les abordent dans le cadre des droits constitutionnels de leurs citoyens, et non pas comme des questions de politique publique de Gouvernance de l'Internet.</p>
<p>Contenu illégal et protection de l'accès</p>	<p>Pas grand chose n'a été localement (au niveau national) réalisé par la plupart des pays africains sur la question du contenu illégal et de la protection de l'accès en rapport à l'Internet. La participation des pays africains sur la scène internationale à propos de ces questions a également été minimale.</p>
<p>Droits de Propriété Intellectuelle (DPI)</p>	<p>Bien que l'attention de la communauté internationale ait été attirée par les questions de droit de la propriété intellectuelle, du fait de la diffusion de l'Internet, les pays africains ne jouent pas un rôle important dans les conférences et forums internationaux sur le sujet, en dehors de leur participation limitée dans les réunions de l'OMPI. Les organisations actives sur la question des droits de propriété intellectuelle dans la majorité des pays africains ne font pas activement avancer le débat international sur les questions relatives aux risques liés à la propriété intellectuelle et aux droits de propriété des artefacts, symboles, noms, produits et systèmes de leur patrimoine culturel – dont certains sont maintenant librement disponibles sur l'Internet. La participation des pays africains sur les questions de DPI a été à ce jour limitée et un certain nombre de ces pays doit encore intégrer les questions de DPI dans leurs principales préoccupations et les promouvoir comme sujets-clés de GI dans leur agenda national.</p>
<p>Diversité culturelle et linguistique</p>	<p>Les questions de diversité culturelle et linguistique sont aussi devenues un sujet d'actualité sur la scène internationale suite à la propagation de l'Internet. Les pays africains n'ont jusque là pas joué un rôle majeur dans l'arène internationale pour sa promotion et sa sauvegarde de la diversité culturelle et linguistique de l'Afrique.</p>

<p>Politiques et réglementations nationales</p>	<p>Les pays africains sont à la pointe du développement et de la mise en œuvre de leurs politiques de TIC pour le développement, y compris la mise en place des mécanismes et systèmes de régulation requis (notamment la promulgation de législations de régulation) pour accompagner le lancement et le déploiement des TIC au sein de leurs sociétés et de leur économie. Un certain nombre de ces pays ont aussi joué un rôle de premier plan sur la scène internationale des TIC pour le développement, y compris en participant activement aux conférences et forums majeurs de prise de décisions sur ces questions de TIC pour le développement. Dans le contexte de la promotion de leur société et économie de l'information, les pays africains se sont faits les champions du Fonds de Solidarité Numérique dans le processus du SMSI – auquel un certain nombre d'entre eux ont contribué comme signe de leur engagement pour la réduction de la fracture numérique.</p>
<p>Éducation et renforcement des capacités humaines</p>	<p>Un certain nombre de pays africains ont mis en place, comme partie de leur processus de TIC pour le développement, la promotion des TIC dans l'éducation et le développement des ressources humaines pour soutenir le développement de leurs économies et sociétés de l'information respectives. Un domaine dans lequel la plupart de ces pays ont une faiblesse est le développement des capacités et des compétences dans les questions de politique publique de Gouvernance de l'Internet, les plus fondamentales étant celles décrites en détail ci-dessus. Le processus consultatif de GI en Afrique, et au niveau international au sein du processus du SMSI, a mis en lumière le problème du manque du savoir-faire nécessaire, de l'expertise et de la capacité dans les pays africains pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) participer efficacement aux organisations, structures et forums de GI appropriés ; (ii) comprendre les détails techniques des délibérations, des activités et de la production des diverses organisations, structures et forums de GI ; (iii) contribuer efficacement et apporter leur part aux discussions des entités et processus appropriés de GI, et (iv) apprendre/bénéficier des débats et des activités des divers organisations et forums de GI.

L'analyse du « ce qui est », conduite ci-dessus démontre clairement que l'implication de l'Afrique dans les entités de GI et les forums et voies appropriés de prise de décision en matière de GI, ainsi que sa participation dans les questions essentielles de politique publique de la GI au niveau national, régional et international sont minimales comparées au rôle actif joué par des pays, organismes et individualités-clés d'autres régions du monde.

Les barrières essentielles à la participation et à l'implication actives de l'Afrique dans l'espace mondial de la GI, telles que décrites dans cette section, expliquent seulement en partie les raisons pour lesquelles le rôle de l'Afrique dans la GI est limité à plusieurs égards. En d'autres termes, les pays africains pouvaient et peuvent faire mieux malgré les obstacles auxquels ils sont confrontés. L'analyse du « ce qui devrait être », conduite dans la prochaine section, fait ressortir certains des rôles que les pays africains devraient et peuvent jouer dans la Gouvernance de l'Internet au sein du paysage post-SMSI, en prenant en compte le processus émergent de FGI et d'autres processus, activités, forums et lieux envisagés et anticipés de GI locale et mondiale.

Repérage et renforcement du rôle de l'Afrique dans l'espace de la Gouvernance de l'Internet : l'analyse du « Ce qui devrait être »

4

Pour renforcer leur rôle dans l'espace post-SMSI de la Gouvernance de l'Internet, particulièrement dans le contexte du processus du FGI, les pays africains auront besoin de jouer un rôle actif dans tous les trois domaines de GI, nommément, dans les espaces d'*acteurs*, d'*actions* et d'*objets*.

4.1 - Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace des «acteurs de la GI»

Les pays africains ont besoin d'être actifs en tant qu' « acteurs » clés dans l'espace de GI dans le processus post-SMSI de la Gouvernance de l'Internet et, en particulier, dans le processus du FGI en s'engageant activement dans les institutions, structures et processus appropriés. Etant donné qu'un certain nombre des obstacles techniques, financiers et institutionnels identifiés peuvent être surmontés, les pays africains pourraient renforcer leur rôle dans l'espace mondial de la GI en participant activement et efficacement aux activités des institutions spécifiques de la GI telles que : ICANN, ISOC, IETF, UIT, IAB, IESG, W3C, entre autres. On se rappellera que le Groupe Afrique dans sa « Déclaration de la Position Commune de l'Afrique sur la Gouvernance de l'Internet » du 13 novembre 2005 appelle au renforcement de la participation des institutions spécialisées des pays en développement en matière de gestion technique et de standards de l'Internet.

Nous explorons dans le **Tableau 2** ci-après le rôle-clé que les gouvernements, les institutions, les organismes et personnalités africains peuvent et devraient jouer dans les divers entités et forums pertinents pour la GI. Pour chacune des ces entités de GI, nous décrivons les responsabilités, rôles et fonctions dans l'espace de la GI, y compris la composition actuelle des membres. Des acteurs pouvant potentiellement en Afrique jouer un rôle au niveau de chacune de ces entités, sont décrits ; il a été également opéré une description des rôles possibles que ces acteurs Africains de la GI peuvent jouer. Étant donné que le rôle de l'Afrique dans l'espace de GI n'est pas seulement limité à la scène internationale, nous explorons l'ampleur de l'intervention de l'Afrique en termes d'acteurs dans l'espace de GI aux niveaux local, régional (continental), sous-régional aussi bien qu'à l'international.

Tableau 2 : Explorer le rôle de l'Afrique du point de vue des Acteurs dans les entités et forums clés de GI

Organisations de Coordination, d'Administration, de Régulation et des Standards de l'Internet (ICARSO)					
Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Internet Engineering Task Force (IETF)	<p>IETF est la branche de l'ISOC pour l'ingénierie et le développement des protocoles, formellement instauré par IAB en 1986.</p> <p>Fonctions-clés :</p> <p>Élaboration des Standards et Protocoles de l'Internet</p>	Personnes physiques et Groupes de travail techniques	<p>Institutions techniques et d'élaboration des standards, organismes et organisations liés à l'Internet et à la GI, ainsi que des personnes-clés et la communauté académique.</p> <p>Note : Actuellement, ces institutions et organisations techniques de GI et d'élaboration des standards n'existent pas en Afrique comme c'est le cas dans d'autres régions du monde. Le besoin de développer la capacité de l'Afrique dans ce domaine est non seulement essentiel, mais urgent si elle veut jouer le moindre rôle.</p> <p><i>Cette remarque vaut également pour la plupart des autres entités/forums.</i></p>	<p>Contribution technique au processus de l'IETF dans le domaine de l'élaboration des protocoles et des standards de l'Internet.</p> <p>Note : Il y a un rôle à jouer ici pour des Africains techniquement compétents et les universitaires. De même, des institutions et organismes africains appropriés peuvent être créés, ou des établissements et organismes utiles existant peuvent être renforcés en matière d'expertise et capacité techniques à jouer ces rôles.</p> <p><i>Cette remarque vaut également pour la plupart des autres entités/forums.</i></p>	International

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Internet Architecture Board (IAB)	<p>L'IAB est responsable de la définition de l'architecture d'ensemble de l'Internet, procurant des conseils et, en grande partie, une direction à l'IETF. L'IAB sert aussi de groupe consultatif technologique de l'ISOC, et supervise un certain nombre d'activités cruciales d'appui à l'Internet.</p> <p>Fonctions-clés : Élaboration des standards et protocoles de l'Internet</p>	Personnes physiques et groupes de travail techniques	Institutions techniques et d'élaboration des standards, organismes et organisations liés à l'Internet et à la GI, ainsi que des personnes-clés et la communauté académique.	Participation dans les activités et processus de l'IAB en matière de conseil technique à l'IETF et de services de consultation technique sur les questions relatives à l'ISOC, à l'Internet, à la communauté Internet africaine et internationale.	International
Internet Engineering Steering Group (IESG)	<p>L'IESG est responsable de la gestion technique des activités de l'IETF et du processus d'élaboration des standards de l'Internet. Comme partie de l'ISOC, il administre le processus selon les règles et procédures qui ont été ratifiées par les membres du conseil d'administration de l'ISOC. L'IESG est directement responsable des actions associées à l'ouverture et à la progression d'un "standards track," y compris l'approbation finale des spécifications pour les standards de l'Internet.</p> <p>Fonctions-clés : Élaboration des Standards et Protocoles de l'Internet</p>	Personnes physiques et groupes de travail techniques	Institutions techniques et d'élaboration des standards, organismes et organisations liés à l'Internet et à la GI, ainsi que des personnes-clés et la communauté académique.	Contribuer et participer aux activités de l'IESG, y compris celles relatives à l'élaboration des standards et des spécifications techniques, à leur approbation et à la gestion technique de l'IETF.	International

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Internet Society - ISOC	<p>La "Société de l'Internet" (ISOC) est une organisation à but non lucratif, non-gouvernementale, internationale et professionnelle qui se consacre aux standards, à la formation et aux questions de politique.</p> <p>Fonctions-clés :</p> <p>Politique et Standards de l'Internet et promotion de la sensibilisation publique auprès de la communauté des utilisateurs de l'Internet.</p>	Personnes physiques, institutions et groupes de travail techniques	La Communauté des utilisateurs de l'Internet, les associations des utilisateurs de l'Internet concernées, les groupes de la société civile, les chapitres nationaux de l'ISOC et les groupes et associations nationaux et régionaux associés à l'ICANN en Afrique.	Engagement actif et participation dans les activités de l'ISOC aux niveaux local (national), régional (continental) et international. Activités de sensibilisation sur l'Internet visant la communauté africaine des utilisateurs de l'Internet. Promotion et appui aux activités de GI sur les plans national, régional et international. Rôles de formation et de lobbying dans le domaine des activités et questions de l'Internet.	National Régional (Continental), International

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
<p>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)</p>	<p>ICANN est la société à but non lucratif et à responsabilité limitée, enregistrée et basée en Californie, qui a été créée pour assumer la responsabilité de l'allocation de l'espace des adresses IP, l'assignation des paramètres de protocole, la gestion du DNS, du système des serveurs racines et autres fonctions techniques liées au DNS.</p> <p>Fonctions-clés : Politique et Standards de l'Internet et promotion de la sensibilisation publique auprès de la communauté des utilisateurs de l'Internet.</p>	<p>Personnes physiques, les organisations et comités d'appui de l'ICANN ; gouvernements et groupes de travail et comités techniques</p>	<p>La Communauté des utilisateurs de l'Internet, les associations des utilisateurs de l'Internet concernées, les groupes de la société civile en Afrique, les groupes africains affiliés à l'ICANN tels que les ccTLD, les associations nationales et régionales de ISP/FSI.</p>	<p>La Communauté des utilisateurs de l'Internet, les associations des utilisateurs de l'Internet concernées, les groupes de la société civile en Afrique, les groupes africains affiliés à l'ICANN tels que les ccTLD, les associations nationales et régionales de ISP/FSI.</p> <p>Contribution et participation active dans les activités de l'ICANN aux niveaux local (national), régional (continental) et international.</p> <p>Contribution technique au processus et système de l'ICANN.</p> <p>Implication active dans les activités des organisations d'appui (SO) de l'ICANN. Faire du lobbying pour la position et les intérêts de l'Afrique au sein du processus et du système de l'ICANN, et aussi bien sur tous les sujets et processus de prise de décision relatifs à l'allocation de l'espace des adresses IP, l'assignation des paramètres de protocole, la gestion du DNS, du système des serveurs racines et autres fonctions techniques liées au DNS.</p>	<p>National</p> <p>Régional (Continental),</p> <p>International</p>

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Internet Research Task Force (IRTF)	<p>L'IRTF est responsable de la promotion de la recherche pertinente pour l'évolution de l'Internet en créant de petits groupes de recherche concentrés et travaillant à long terme sur des thèmes relatifs aux protocoles, aux applications, à l'architecture et à la technologie de l'Internet.</p> <p>Fonctions-clés : Élaboration des standards et protocoles de l'Internet</p>	Personnes physiques et groupes de travail techniques	Institutions techniques et d'élaboration des standards, et organisations liées à l'Internet et à la GI, ainsi que des personnes-clés et la communauté académique.	Implication active dans la recherche et dans un travail technique pertinents pour l'évolution et la diffusion de l'Internet. Assurer la participation et la représentation de l'Afrique dans les groupes de travail techniques pertinents.	International
World Wide Web Consortium (W3C)	<p>W3C a été créé en 1994 pour développer des protocoles communs qui promeuvent l'évolution du Web et assurent son interopérabilité. W3C est composé de centaines d'organisations membres à travers le monde.</p> <p>Fonctions-clés : Élaboration des standards et protocoles de l'Internet</p>	Personnes physiques et groupes de travail techniques	Institutions techniques et d'élaboration des standards et organisations liées à l'Internet et à la GI, ainsi que des personnalités clés, la communauté académique, et des organisations appropriées du secteur privé.	Participation et implication active dans les activités de W3C. S'assurer que l'Afrique est non seulement représentée dans ses Groupes de Travail et divers processus, mais également qu'elle y contribue.	International

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
L'Internet Assigned Numbers Authority (IANA)	IANA est responsable de diverses fonctions administratives associées à la gestion de la zone racine du système de nom de domaine de l'Internet. Fonctions-clés : Questions techniques et administratives du DNS	Personnes physiques et groupes de travail techniques	Institutions techniques et d'élaboration des standards et organisations liées à l'Internet et à la GI ; personnalités-clés, communauté académique.	Participation active dans le travail technique de l'IANA, y compris faire des contributions techniques et répondre aux RFP et appels à soumission ; s'assurer que les positions de l'Afrique sont prises en compte sur des questions-clés se rapportant à l'administration et à la gestion des ressources du système de nom de domaine de l'Internet.	International
L'Union Internationale des Télécommunications (UIT)	L'UIT est responsable de la promotion de la totalité des standards de télécommunication. Elle fournit également la coordination internationale de l'allocation et de l'utilisation des fréquences électromagnétiques de communication, entre autres. Fonctions-clés : Standards de régulation, de télécommunication et de communication	États membres (Gouvernements), Etablissements du secteur privé, Groupes de travail	Opérateurs des Télécommunications, ISP/FSI, Organisations et Institutions relatives à l'Internet, aux aspects techniques de GI, et à l'élaboration des standards ; personnalités-clés, communauté académique.	Participer à toutes les activités de l'UIT ; s'assurer que les positions africaines sur les questions cruciales sont présentées et sauvegardées. Faire des efforts pour garantir une position commune de l'Afrique sur des questions-clés. Faire des contributions aux Groupes de Travail pertinents de l'UIT sur les aspects techniques, les standards et les politiques.	International Régional (Continental) Sous-Régional

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	<p>Fonctions-clés : Questions liées aux Droits de la Propriété Intellectuelle (DPI)</p>	États membres (Gouvernements), et groupes de travail techniques	Gouvernements africains, organisations nationales de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, aussi bien que les institutions techniques et de standards de DPI, des personnalités-clés et la communauté académique	Implication active dans les activités de l'OMPI, y compris la procédure de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine. Promotion des questions de DPI en rapport avec la GI, à tous les niveaux et forums.	International, Régional (Continental) Sous-Régional National
Regional Internet Registries (RIR)	<p>Les RIR sont responsables de l'allocation des adresses IP dans leurs régions de responsabilité. Il y a un RIR pour chacune des 5 régions, à savoir : Afrique (AfriNIC), Europe (RIPE), Asie-Pacifique (APNIC), et Amérique Latine & Caraïbes (LACNIC) et Amérique du Nord (ARIN)</p> <p>Fonctions-clés : Administration régionale du système des numéros IP</p>	Organisations	AfriNIC et Organisations nationales, régionales (continentales) et sous régionales de ccTLD, ISP/FSI et groupes d'utilisateurs de l'Internet	Assurer qu'AfriNIC joue un rôle au niveau continental et international au sein du processus de l'ICANN.	Continental International

Entités et forums de GI	Description des responsabilités et rôles	Membres	Acteurs africains potentiels de la GI	Rôle potentiel des acteurs africains de la GI	Ampleur/échelle de l'action, de l'intervention
Organisations du Serveur Racine	<p>Les Organisations du serveur racine sont responsables de la gestion et de l'administration techniques des 13 serveurs racines.</p> <p>Des 13 serveurs racines, 10 sont aux USA et les 3 autres en Europe et en Asie. Ces serveurs sont gérés par une diversité d'institutions comprenant : des institutions académiques/publiques (6 serveurs), commerciales (3 serveurs) et gouvernementales (3 serveurs)</p> <p>Fonctions-clés :</p> <p>Gestion du système de serveurs racines</p>	Organisations et Institutions désignées	Les Institutions techniques et Organisations, la Communauté académique, les Gouvernements et les organisations appropriées des secteurs privé et public, ayant rapport à l'Internet en Afrique.	Promouvoir et faire campagne pour l'hébergement d'un ou de deux serveurs racines en Afrique. Assurer que l'Afrique contribue à la gestion et à l'administration techniques du système et du processus des serveurs racines.	Continental International
Fournisseurs de Services Internet (FSI)	<p>Les FSI se consacrent essentiellement à l'offre de services Internet à leurs abonnés qui peuvent être des individualités, des entreprises ou organisations. Ils fournissent des services basés sur IP à leur clientèle et en plus, pour certains, des services de 2^{ème} niveau de nom de domaine aux utilisateurs finaux.</p>	Organisations établissements et institutions	Organisations, Établissements et Institutions Organisations nationales, régionales (continentales) et sous régionales de ccTLD, ISP/FSI et Groupes d'utilisateurs de l'Internet	Jouer un rôle actif dans la promotion d'un accès abordable à l'Internet à l'intérieur de divers pays africains. Jouer un rôle actif dans le processus et le système de l'ICANN ; veiller aux intérêts africains	National Régional continental et sous-régional International au sein de l'ICANN

4.2 - Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace des « Objets et Actions » de la GI

Il n'y a aucun doute que les pays africains peuvent et devraient jouer un rôle essentiel dans l'espace des « Objets » de GI (définir les aspects de la GI y compris ceux relatifs aux ressources, politiques, règles et mécanismes à gouverner) et dans l'espace des « Actions » (définir les types d'actions et d'interventions de GI).

Dans le **Tableau 3** ci-après, nous présentons une analyse du « ce qui devrait être », analyse visant à traiter des rôles que les pays et institutions africains peuvent et devraient jouer en tant que participants actifs dans l'arène de politique publique de la GI. Ces contributions devraient se rapporter à un certain nombre de lignes d'action de la GI, identifiées pendant les divers processus de consultation de la GI tels que le SMSI, le GTGI et le processus consultatif du FGI, entre autres. Il s'agit des problèmes relatifs au multilinguisme du système de nommage de l'Internet, au spam, à la résolution des litiges, à l'accès abordable et universel, aux dimensions sociales et à l'inclusion, à la téléphonie sur Internet (VOIP), au commerce électronique, à la gouvernance électronique, à l'éducation, à la protection de l'utilisateur et de la vie privée, au contenu illégal et à la protection de l'accès, aux droits de propriété intellectuelle, à la diversité culturelle et linguistique, à la formation et au renforcement des ressources humaines, aux politiques et régulations nationales.

Pour chacune de ces questions-clés émergentes, nous identifions les candidats potentiels parmi les entités africaines de GI appropriées qui pourraient jouer un rôle essentiel pour le traitement du sujet dans le contexte du FGI. Les types d'actions ou d'interventions possibles que les entités africaines candidates peuvent mener sont décrits, ainsi que le champ ou le niveau d'intervention.

Tableau 3: Exploration des rôles et actions possibles de l’Afrique dans la prise de décision en matière de politique publique de la GI

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d’actions et d’interventions	Portée, échelle d’action, d’intervention
<p>Administration du DNS – L’Espace des Noms (Noms de l’Internet adresses IP)</p>	<p>AfriNIC</p> <p>ccTLDs africains</p> <p>FSI/ISP africains</p> <p>Gouvernements africains</p>	<p>AfriNIC, les ccTLD Africains, les FSI/ISP, leurs regroupements et associations nationaux, sous-régionaux devraient continuer à jouer leurs rôles respectifs d’administration, de gestion et d’allocation des ressources du DNS (espace des noms et adresses IP) ainsi que participer et contribuer au système et processus de l’ICANN sur tous les sujets relatifs à l’administration et à la gestion du DNS, y compris présenter la position commune de l’Afrique sur ces questions.</p> <p>Les pays africains devraient mettre en place des processus et mécanismes nationaux appropriés pour traiter et résoudre des disputes relatives à l’allocation des noms de domaine.</p> <p>De même, les pays africains dont les noms de domaine de premier niveau (TLD) et autres noms de domaine relatifs à la propriété culturelle et intellectuelle ont été détournés devraient activement déclencher un processus, par des mécanismes appropriés de résolution des litiges, pour récupérer ces noms. Ils devraient utiliser le FGI pour soulever ces sujets et activement attirer l’attention des parties prenantes afin de traiter de ce problème.</p>	<p>International</p> <p>National</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
Administration du système des Serveurs racines	<p>Le Groupe africain des Ministres des Communications</p> <p>Les institutions techniques, organisations et communautés académiques relatives à l'Internet</p>	<p>Le Groupe Afrique devrait activement promouvoir et faire campagne pour l'hébergement d'un ou de deux serveurs racines en Afrique. Le Groupe pourrait utiliser le FGI pour poser le problème et l'inclure dans l'agenda international pour résolution.</p> <p>Les pays africains devraient, à travers des organismes techniques appropriés, contribuer à la gestion technique et à l'administration du système et du processus des serveurs racines, et participer aux délibérations sur les politiques publiques et les questions techniques (y compris les standards, etc.) et aux décisions importantes relatives à l'administration du système des serveurs racines.</p>	<p>International</p> <p>National</p>
Échange de trafic et Interconnexion	Gouvernements africains Fournisseurs de Services de Télécommunications et de Communications et FSI/ISP	<p>Les gouvernements africains devraient mettre en place des politiques et mécanismes pour assurer l'échange du trafic et l'interconnexion entre les systèmes de leurs fournisseurs des services de communication (y compris les opérateurs de télécommunication fixe et mobile, et les fournisseurs de services Internet).</p> <p>Les pays africains devraient jouer un rôle actif sur la scène internationale et au sein du FGI, y compris à travers une participation active dans les délibérations et négociations de l'UIT en la matière.</p>	<p>National</p> <p>Régional et Sous-régional</p> <p>International</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
<p align="center">Infrastructure de télécommunications, accès à large bande, convergence</p>	<p>Gouvernements africains, Fournisseurs de services de télécommunications et de communications et FSI/ISP</p>	<p>Les fournisseurs de service des télécommunications et des communications y compris les FSI, devraient investir dans le développement des infrastructures nationales de communication et dans les technologies de communication émergentes et nouvelles pour améliorer et étendre l'accès à l'Internet, et faire baisser le coût de l'accès.</p> <p>Les gouvernements africains devraient mettre en place des politiques, mécanismes et mesures incitatives pour promouvoir les investissements directs locaux et étrangers dans l'infrastructure locale des communications pour améliorer et étendre l'accès à l'Internet, et faire baisser le coût de l'accès.</p>	<p align="center">National International</p>
<p align="center">Cyber-sécurité, cyber-criminalité</p>	<p>Gouvernements nationaux</p> <p>Organisations appropriées de la société civile africaine en matière de GI</p>	<p>Les gouvernements africains devraient développer, promulguer et mettre en application des lois et législations appropriées de cyber-sécurité et de cyber-criminalité dans leur pays respectif.</p> <p>Les organisations appropriées de la société civile africaine en matière de GI devraient s'engager dans la promotion et la formation (sensibilisation du public) sur les questions de cyber-sécurité, de cyber-criminalité et leur impact, ainsi que dans le lobbying pour des mesures mettant l'accent sur, et appelant à une action nationale et internationale contre, les effets négatifs de la cyber-sécurité et de la cyber-criminalité sur les citoyens.</p>	<p align="center">National International</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
<p align="center">Politique de compétition, libéralisation, privatisation et régulations</p>	<p>Gouvernements africains</p>	<p>Les pays africains devraient, à travers leurs gouvernements et dans le cadre de leur processus de TIC pour le développement, continuer à mettre en place des politiques appropriées visant la libéralisation et introduisant la compétition dans leurs secteurs de télécommunication et de communication. Un certain nombre de pays africains ont déjà accompli ce processus ou sont en train de le faire.</p> <p>Il est important que les pays africains clarifient et fassent connaître leur position sur ces questions, étant donné que l'expérience africaine jusqu'à présent dans la libéralisation de son secteur des communications et la privatisation des composantes clés du secteur n'a pas été sans ratés. Les pays africains se sont retrouvés perdants dans la plupart des cas.</p>	<p align="center">National International</p>
<p align="center">Multilinguisme et système de nommage de l'Internet</p>	<p>Groupes de la société civile africaine, la communauté académique</p> <p>Agences et établissements appropriés publics et privés</p>	<p>A travers les groupes concernés de leur société civile, leur communauté académique et d'autres agences et établissements appropriés, publics et privés, les pays africains devraient activement promouvoir, au niveau local (national), régional (continental) et international (à travers les forums et lieux appropriés y compris le FGI), l'introduction du multilinguisme dans le système de nommage de l'Internet en se concentrant sur les problèmes qui sont pertinents pour l'Afrique.</p>	<p align="center">National International</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
Spam	Gouvernements africains, Fournisseurs de service Internet (FSI), Groupements et Associations de FSI nationaux, sous-régionaux et régionaux	<p>Les gouvernements africains devraient faire plus qu'exprimer leur mécontentement sur la question du spam, y compris les problèmes d'escroquerie de type 419, et prendre des mesures visant à mettre en place des législations pour les combattre et protéger leurs citoyens.</p> <p>Les pays africains devraient activement soulever la question du spam et ses problèmes au FGI et dans d'autres forums internationaux appropriés.</p> <p>Les Fournisseurs de Service Internet (FSI), les groupements et associations nationaux, sous-régionaux et régionaux de FSI, devraient jouer, individuellement et collectivement, un rôle actif au niveau local et international pour traiter du problème de spam (en utilisant des solutions et technologies appropriées, etc.) et limiter la menace qu'il pose à leurs abonnés.</p>	National International
Résolution des litiges (Noms de domaine)	Gouvernements africains Agences nationales appropriées des DPI et des droits d'auteur	Les gouvernements africains devraient mettre en place dans leurs processus respectifs de TIC pour le développement ou dans leurs lois et législations pertinentes, des mécanismes et processus nationaux de résolution des litiges pour traiter et résoudre des contentieux relatifs à l'allocation des noms de domaine et à leur détournement, avec les problèmes inhérents de droits de propriété intellectuelle.	National International

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
Sécurité de réseau et Systèmes d'information	Gouvernements africains Agences nationales de sécurité appropriées Organisations internationales partenaires	<p>Les pays africains devraient, à travers leurs gouvernement respectifs, mettre en place des politiques de e-sécurité, des lois et législations pertinentes pour protéger leurs systèmes et réseaux nationaux critiques, publics, privés, et pour traiter un certain nombre de questions de sécurité liées à la GI et provoquées par la diffusion de l'Internet, le développement de la société de l'information.</p> <p>Note : Il y a besoin à renforcer la capacité de l'Afrique à participer efficacement dans les politiques mondiales et dans l'espace de prise de décision sur la sécurité de l'Internet, sur la sécurité des nations et du monde.</p>	National International
Standards techniques	Institutions, organisations techniques de l'Internet, d'élaboration des standards, personnes ressources et universitaires de haut rang	<p>Les pays africains devraient activement participer et contribuer au processus d'élaboration des standards et protocoles des organisations s'occupant des standards de l'Internet, telles que : l'Internet Engineering Task Force (IETF), l'Internet Architecture Board (IAB), l'Internet Engineering Steering Group (IESG), l'Internet Society - ISOC, l'Internet Research Task Force (IRTF), le World Wide Web Consortium (W3C), l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) etc..</p> <p>Note : Il est nécessaire de renforcer la capacité technique de l'Afrique pour faciliter sa participation active dans le processus d'élaboration des standards et des protocoles de l'Internet. Présentement, ces institutions et organisations techniques et d'élaboration des standards n'existent pas en Afrique comme c'est le cas dans d'autres régions du monde.</p>	International

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
<p align="center">Accès universel et à coûts abordables</p>	<p>Gouvernements africains, groupes de la société civile</p> <p>Agences/Autorités nationales des communications et de régulation</p> <p>Associations sous-régionales des Agences/Autorités de régulation</p>	<p>Les pays africains devraient, à travers leur gouvernement respectifs et par des actions et mécanismes divers (exemple : instauration d'un fonds et d'un mécanisme d'accès universel), poursuivre le processus de promotion et d'appui à l'accès abordable et universel aux services de communication, y compris l'Internet.</p> <p>Les entités de la société civile travaillant sur l'accès et sur la GI, les gouvernements africains, les autorités nationales chargées des communications et de la régulation, ainsi que les associations sous-régionales des agences de régulation (e.g. WATRA, SATRA etc.) devraient activement promouvoir dans les forums internationaux comme l'UIT et dans les conférences internationales portant sur les TIC pour le développement, les questions susceptibles de favoriser l'accès abordable dans les pays africains, en particulier dans les zones rurales et peu desservies.</p> <p>Les groupes de la société civile intéressés par la GI et les gouvernements africains devraient promouvoir, au sein du FGI, l'accès abordable et l'accès universel comme des questions-clés de GI.</p>	<p align="center">National</p> <p align="center">Sous-Régional</p> <p align="center">International</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
<p>E-commerce, E-Gouvernement, E-éducation</p>	<p>Gouvernements africains</p> <p>Communautés/ Commissions Économiques Régionales (CER)</p>	<p>Les gouvernements africains devraient mettre en place la législation adéquate, y compris des cyber-lois, pour faciliter et promouvoir la participation de leurs pays dans les systèmes et activités de gouvernance et de commerce électronique.</p> <p>Les pays africains devraient activement participer aux activités de la CNUCED et de l'OMC et s'impliquer dans l'élaboration des règles et standards.</p> <p>Les communautés économiques régionales d'Afrique (CEDEAO, COMESA, SADEC etc.), devraient mettre en place les mécanismes et protocoles nécessaires pour superviser les activités de e-commerce au sein de leurs États membres.</p>	<p>National</p> <p>Régional</p> <p>International</p>
<p>Protection du consommateur, de l'utilisateur et vie privée</p>	<p>Gouvernements africains</p> <p>Entités de la société civile</p>	<p>Les entités de la société civile appropriées oeuvrant dans le domaine de la GI, devraient jouer un rôle actif dans la promotion et la sensibilisation du public sur les questions de la protection du consommateur et de la vie privée, au niveau national ; elles doivent également faire du lobbying auprès des gouvernements afin qu'ils traitent ces questions dans leur processus national « TIC pour le développement » et qu'ils les considèrent comme des enjeux importants de politique publique de GI.</p>	<p>National</p> <p>International</p>

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
Liberté d'expression et droits humains	Gouvernements africains Entités de la société civile	<p>En dehors d'inscrire la liberté d'expression et les droits humains dans les constitutions nationales, les gouvernements africains devraient promouvoir l'accès non-restreint et la liberté d'expression sur l'Internet. Ils devraient aussi promouvoir la liberté d'expression et les droits humains comme des questions de politique publique en matière de GI.</p> <p>Les entités de la société civile africaine devraient activement promouvoir la liberté d'expression et les droits humains au niveau local et international, et prendre une part active dans les réunions et forums internationaux (y compris le FGI) traitant de ces questions.</p>	National International
Droits de Propriété Intellectuelle (DPI)	Gouvernements africains Organisations nationales de propriété intellectuelle	<p>Les pays africains devraient promouvoir dans l'agenda international, à travers leurs gouvernements respectifs ainsi que les organisations nationales chargées des DPI, le débat sur les risques en ce domaine pour les éléments et systèmes du patrimoine culturel africain (artéfacts, symboles, noms, produits, etc.), qui sont librement disponibles sur l'Internet.</p> <p>Les pays africains devraient donner de l'importance aux questions de DPI et les promouvoir comme des questions clés de GI au niveau national.</p>	National International

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
Diversité culturelle et linguistique	Groupes de la société civile Gouvernements africains	Les pays africains devraient activement prendre part aux forums internationaux, y compris le FGI, pour promouvoir et sauvegarder la diversité culturelle et linguistique de l'Afrique.	International
Politiques nationales et régulations	Gouvernements africains Agences/autorités nationales des communications et de régulation	Les pays africains devraient intégrer les questions de politique publique de GI dans leurs politiques, stratégies et plans d'action nationaux « TIC pour le développement ». Ces questions devraient être traitées dans le cadre du système national de régulation des communications. Les pays devraient également promouvoir les questions relatives au Fonds de Solidarité Numérique dans le contexte du FGI.	National International

Interventions sur les questions-clés émergentes de politique publique de la GI	Entité africaine potentielle de GI	Types possibles d'actions et d'interventions	Portée, échelle d'action, d'intervention
<p align="center">Éducation et renforcement des capacités</p>	<p>Pays africains gouvernements, communauté académique, société civile, associations et groupes africains liés à l'Internet, etc.</p> <p>Communautés et partenaires internationaux</p>	<p>Les pays africains, en liaison avec la communauté internationale, devraient prendre en charge le déficit de ressources humaines compétentes sur les problématiques liées aux politiques publiques de la gouvernance de l'Internet. En particulier, il sera nécessaire de mettre en place un programme de renforcement des capacités visant à développer le savoir-faire, l'expertise, les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (i) participer effectivement aux activités des organisations, structures et forums de GI ; • (ii) comprendre les détails techniques des négociations, activités et productions des diverses organisations, structures et forums de GI ; • (iii) contribuer efficacement en faisant des propositions lors des discussions des entités et dans le cadre des processus pertinents de GI, et • (iv) apprendre/bénéficier des comptes-rendus et des activités des divers organisations et forums de GI. 	<p align="center">National International</p>

L'analyse conduite dans le **Tableau 3** ci-dessus montre que les pays africains ont un rôle majeur à jouer aux niveaux national, régional (continental) et international sur un certain nombre de questions-clés émergentes de GI qui ont été mises en exergue par le FGI.

En d'autres termes, la position de l'Afrique sur la question de la GI devrait aller au-delà d'un appel à la communauté internationale des acteurs et organisations de GI pour traiter le problème de la Gouvernance de l'Internet. Cette position devrait inclure des aspects concrets (comme discutés ci-dessus) concernant les rôles que les gouvernements, institutions et individualités africains devraient jouer au sein de leurs pays respectifs, sur le continent, et sur la scène internationale (y compris la participation dans le processus du FGI).

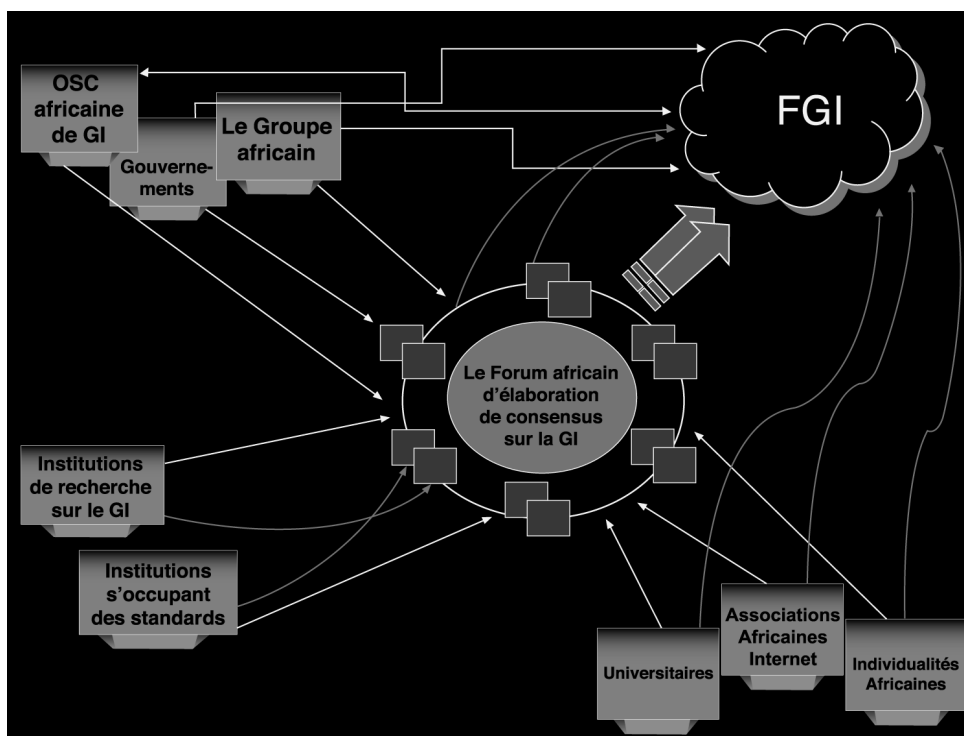
4.3 - Le processus du FGI : examen des règles d'engagement, du processus et des mécanismes pour l'Afrique

Il est attendu du Forum sur la Gouvernance de l'Internet proposé qu'il serve de plate-forme de dialogue entre les parties prenantes des gouvernements, du secteur privé, de la communauté académique et des groupes de la société civile, entre autres, sur des questions-clés de politique publique et points de décision de GI, y compris ceux discutés dans la section 2.3 et élaborés dans le contexte et les rôles de l'Afrique dans la section 4.2 ci-dessus.

Le processus du forum est censé fournir la possibilité aux différents groupes des parties prenantes et personnes de soumettre des articles de recherche, des déclarations, des documents de discussion, des positions communes, etc. Ces contributions traiteront des aspects variés et thèmes de politique publique de GI et d'autres points d'action que le Forum est invité à considérer et à débattre. On espère des pays africains, que ce soit à travers les gouvernements, le groupe Afrique (des ministres des communications), les groupes de la société civile, les institutions techniques de GI et de standards relatifs à l'Internet, les organisations, de la communauté académique et les personnes physiques, qu'ils contribuent au processus du FGI.

On devrait donc s'attendre à ce que la participation de l'Afrique dans le processus du FGI (en dehors de celle de ses groupes d'acteurs participant à une rencontre du FGI et indépendamment de leur contribution dans ses débats en plénière et sessions de travail) implique substantiellement la préparation et la soumission à la considération du forum de contributions qui articulent les positions de l'Afrique sur des questions-clés de GI à l'étude.

Ces parties prenantes africaines dans la GI peuvent directement soumettre leur contribution au FGI, ou instituer un processus de développement de consensus au niveau africain pour arriver à une position commune ou consensuelle de l'Afrique sur le sujet. Cette position peut ensuite être soumise au Forum pour considération. L'exercice d'élaboration de consensus peut s'effectuer à travers une série de processus impliquant notamment des discussions en ligne, des conférences et forums face-à-face pour délibérer sur le sujet en question. Nous présentons ci-après une illustration des différents éléments de la règle d'engagement de l'Afrique dans le FGI que nous proposons.



Evidemment, pour que l'Afrique s'implique activement dans le processus du FGI, comme décrit ci-dessus, les parties prenantes africaines doivent renforcer leurs capacités et se doter de l'expertise nécessaire pour assurer une participation productive aux discussions et délibérations du Forum. La position de l'Afrique sur certaines questions-clés de la GI, des aspects techniques aux enjeux politiques, ne pourra pas être intégrée et comptabilisée dans le processus si les parties prenantes africaines n'ont pas les compétences nécessaires pour développer et articuler ces positions et perspectives.

Il est aussi intéressant de noter que le rapport du GTGI a mis l'accent sur le fait que les deux préalables primordiaux pour renforcer la légitimité des processus de Gouvernance de l'Internet sont : la participation efficiente et significative de toutes les parties prenantes, en particulier des pays en développement, et le renforcement des capacités dans les pays en développement, que ce soit sur le plan des connaissances, des ressources humaines, financières ou technique.

Il est clair que la nécessité de renforcer les capacités africaines pour une participation efficiente dans le processus du FGI ne sera jamais trop soulignée.

Remarques finales

Il a été reconnu que l'Internet a évolué en un outil mondial à la disposition du public et que sa gouvernance devrait constituer une question essentielle dans l'agenda de la société de l'information. La nécessité de faciliter la participation effective des pays africains dans l'espace mondial de la GI, par leur implication en tant qu'acteurs clés dans une large gamme de questions de GI, a été établie.

Il faut cependant remarquer que les pays africains font face à un certain nombre de barrières pour participer efficacement à l'espace de GI. Il est cependant utile de faire remarquer que les efforts pour surmonter ces obstacles doivent être partagés. Bien que l'assistance extérieure puisse être mobilisée pour réduire certains des obstacles, l'essentiel de la responsabilité en la matière appartient aux pays africains eux-mêmes.

Au total, comme il a été soutenu dans [5] (Dzidonu and Quaynor, 2002), que les efforts visant à élargir et rehausser le rôle de l'Afrique dans la GI, afin qu'elle puisse participer et contribuer effectivement à ces processus, y compris au FGI, devraient se juger à l'aune de l'empreinte qu'ils laissent. La participation efficiente de ces pays, comme il a été affirmé, devrait :

- (i) mener à ce qu'ils fassent connaître leur position, plaident leur cause et contribuent significativement au processus mondial de politique et de prise de décision, et
- (ii) aboutir à ce qu'ils traduisent les acquis obtenus dans ces forums en actions sur le terrain afin qu'ils laissent une importante et significative empreinte dans leur processus national de développement. Le processus consultatif du FGI a également abouti à un constat similaire, avec la reconnaissance que les activités du FGI devraient dans l'ensemble être orientées vers le développement.

Références

1. **Dzidonu, C.K.** (2005), *The Internet Governance Space: Exploring the Core Issues from Africa's Perspective*, (INIIT), Special Working Paper Series No. 02-125, United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) and the United Nations ICT Task Force (April, 2005)
2. **Chambre de Commerce Internationale (ICC)**, *ICC Background Paper on Internet Governance*, in *Internet Governance: A Grand Collaboration*, MacLean D. (éds), UN ICT Task Force Publication (2004)
3. **Don MacLean** (2004), *Herding Schrödinger's Cats: Some Conceptual Tools For Thinking About Internet Governance*, *Background Paper for the ITU Workshop on Internet Governance, Geneva, 26-27 February 2004* (www.itu.int/osg/spu/forum/intgov04/contributions/itu-workshop-feb-04-internet-governance-background.pdf).
4. **The Internet Governance Project** (2004), *Internet Governance: The State of Play*, (www.InternetGovernance.org).
5. **Dzidonu, C.K.**, et **Quaynor N.** (2002), *Broadening and Enhancing the Capacity of Developing Countries to Effectively Participate in the Global ICT Policy Fora and the ICT for Development (ICT4Dev) Process*, International Institute for Information Technology (INIIT), Special Working Paper Series No. 5, Markle Foundation.

Annexe

Position commune africaine sur la Gouvernance de l'Internet soumise par le Ghana au nom du Groupe Africain

Tunis, 13 novembre 2005

Après s'être rappelé les décisions prises pendant la première réunion du Prepcom 3, le Groupe Afrique a de nouveau souligné la position suivante sur le « Document WSIS-II/PC-3/DT/15-E », Section 5, à propos du papier du Président intitulé « Food for Thought » :

Nous reconnaissons les efforts déployés par les initiateurs de l'Internet et la nécessité de garantir une opération stable et sûre de cet outil efficace pour l'Humanité. Nous sommes également convaincus de la nécessité d'un processus progressif vers un nouveau cadre transparent, démocratique et multilatéral pour les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales dans la Gouvernance de l'Internet.

Nous recommandons en plus une approche progressive qui vise à installer un mécanisme efficace, transparent et démocratique pour assurer une distribution équitable des ressources, aboutissant à rendre internationales et multi-parties prenantes les fonctions de contrôle de la politique publique de l'Internet, avec, en particulier, les actions suivantes :

- Assurer le rôle des gouvernements dans la prise de décisions concernant toutes les questions d'élaboration de politique publique de l'Internet ;
- La consolidation de l'Institution Régionale de la Gestion des Ressources de l'Internet, pour assurer une autonomie régionale dans la gestion des ressources de l'Internet ;
- L'internationalisation de la gestion des serveurs racines ;
- Le renforcement de la participation des institutions spécialisées des pays en développement dans les organismes de gestion technique et de standardisation de l'Internet ;

Nous soutenons l'instauration d'un forum mondial de consultation pour revoir en profondeur les politiques d'intérêt général sur la Gouvernance de l'Internet. Un tel cadre devrait faciliter la participation de toutes les parties prenantes. Nous invitons le Secrétaire Général des NU à organiser le forum avant la fin du premier trimestre 2006.

Nous en appelons au suivi de cette approche progressive aux multi-parties prenantes, qui devrait se situer dans le contexte des institutions internationales appropriées et coordonnées sous le système des NU.

**SMSI, puis après ?
Quelles perspectives et quels rôles pour
l'Afrique dans les processus subséquents
de Gouvernance de l'Internet ?**

**Rédigé par Mawaki Chango, Chercheur, Technologie et Politique
de l'Information, Membre du Conseil du GNSO.**

1. - Un processus d'apprentissage pour l'Afrique...

Fin mai 2002, la première de toutes les conférences régionales préparatoires conduisant à la phase SMSI de Genève était organisée en Afrique, dans la capitale malienne. Elle est désormais connue sous le nom de Bamako-2002. Il s'est avéré que le continent venait d'entamer là un long et imprévisible processus d'apprentissage. A l'époque, très peu de travail sur le SMSI avait été accompli au niveau national, dans les pays africains, et les conditions pour des synergies transnationales et internationales, en particulier parmi les groupes de la société civile, n'étaient pas encore réunies.

Le continent est entré dans ce processus avec un grand héritage et un avantage - son Initiative de la Société Africaine de l'Information (AISI) -, un cadre d'action qui avait été préparé avec l'appui de la CEA (<http://www.uneca.org/aisi/>), inauguré par la Conférence Ministérielle de la commission, rassemblant les ministres africains en charge de la planification et du développement socio-économique, six ans exactement avant Bamako-2002. En outre, AISI a été adoptée par le sommet des chefs d'Etat de l'OUA à travers une session du Conseil des ministres, tenue cette même année 1996 à Yaoundé, Cameroun. Depuis lors, AISI a été invoquée comme cadre de travail pour la plupart des programmes nationaux et initiatives internationales de développement significatifs en direction de l'Afrique, chaque fois qu'ils touchent aux TIC.

Pendant Bamako-2002, une réunion fermée s'était tenue sous la direction de l'hôte présidentiel, Alpha Oumar Konaré, chef d'Etat du Mali, qui prononça plus tôt le discours d'ouverture de la Conférence. Les participants à cette réunion comprenaient des officiels gouvernementaux, des représentants diplomatiques, des cadres supérieurs d'un certain nombre d'organisations internationales, et quelques personnes triées sur le volet, venant de la communauté universitaire ou des groupes de la société civile. Après cette réunion restreinte, on murmurait (dans les milieux avertis) que la conférence était finie en substance et la contribution africaine au Sommet de Genève définie.

Fort de l'héritage de l'AISI et des processus consécutifs, il se peut que le continent se soit renfermé dans le quotidien et même, dans une certaine mesure, dans le passé. La dimension multi-parties prenantes a été faiblement ou « seulement » formellement mise en pratique ; il n'y avait qu'un seul ordre du jour, celui décidé ou accepté par les représentants des gouvernements, entourés d'un groupe d'acteurs non-gouvernementaux

qu'ils ont, directement ou indirectement, cooptés. La présence de la société civile était surtout remarquée dans les ateliers organisés en prélude à la conférence et dans les expositions organisées dans les allées du « Palais des Congrès », expositions présentant leurs activités et leurs projets innovants. Sans aucun doute, la première conférence préparatoire du SMSI n'a pas illustré le nouveau genre de participation que l'Assemblée Générale des NU a appelé de ses vœux quand elle a invité l'organisation à associer pleinement, pour la première fois, les groupes de la société civile en tant que parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre du Sommet Mondial à travers sa résolution A/RES/56/183 prise le 21 Décembre 2001 lors de sa 56^{ème} session.

En effet, la réelle participation ascendante des acteurs eux-mêmes a commencé à prendre forme après Bamako-2002, avec la série des comités préparatoires du Sommet où les véritables parties prenantes de toutes les régions se sont retrouvées pour débattre de ce qu'elles voudraient voir le Sommet accomplir et de quelle manière elles pourraient prendre part à sa concrétisation. Etant donné le niveau d'activisme et d'organisation des groupes de la société civile dans les autres régions du monde, il a fallu que les organisations de la société civile (OSC) africaines répondent au défi de l'enjeu. Sans surprise, l'AIISI a, la première, servi de base et de médium pour cette réaction. A travers sa liste électronique de diffusion, des membres des OSC africaines, chercheurs et simples personnes avaient commencé à discuter de leur participation, rédiger leurs documents de contribution et concevoir leurs stratégies.

La Déclaration de Bamako est plutôt une déclaration de principes, composée d'une liste de souhaits et d'un inventaire de besoins. A proprement parler, il n'y avait pas de plan d'action (les points d'action étaient une expression de souhaits), peut-être à cause de l'héritage rassurant du cadre d'action d'AIISI, et du travail du NEPAD sur sa composante TIC. A travers l'expression avec ce genre de document (telle que la Déclaration de Bamako) et dans l'usage consécutif qu'on en fait, on n'a du mal à distinguer s'il s'agit d'une liste de doléances et de demandes à la communauté internationale ou d'une feuille de route incomplète, sans repères ni chronologie. Mais peut-être est-ce dans leur nature de demeurer ambigus et donc assez ouverts à l'interprétation afin de pouvoir être utilisés plus tard dans différents exercices de plaidoyer et auprès de publics divers ?

Il est frappant que, même dans la section « *What Africa can contribute to the Information Society* » du document original de la Déclaration, l'expression reste essentiellement du même type que les requêtes précédentes, avec des phrases qui sont, pour la plupart, sur le mode du « devrait » et où le sujet n'est aucune des parties prenantes africaines (peuples, pays ou organisations). On est obligé d'aller beaucoup plus bas, dans la section « *Narrowing the digital divide* », pour pouvoir lire "Les Etats africains devraient". On pourrait donc actuellement décider de faire l'évaluation des demandes faites à des parties prenantes africaines spécifiques, en particulier, celles qui sont pertinentes pour le sujet en question - en l'occurrence la Gouvernance de l'Internet - i.e. les questions de politique de régulation, et celles relatives à l'attraction des investissements privés et/ou la réalisation d'investissements pour le développement des infrastructures, du progrès dans la réalisation de l'accès universel, du développement ou de l'appui au développement des contenus locaux, etc., et de l'approche multi-parties prenantes comme la principale préoccupation transversale.

2. - La Gouvernance de l'Internet dans les processus internationaux : est-ce le cœur du problème ?

Où donc est passée la gouvernance entre le SMSI et les politiques de l'Internet ? La phase du SMSI à Genève a généré des résultats dans deux directions : celle du financement de la solidarité numérique et celle de la Gouvernance de l'Internet. Pour mettre en œuvre cette dernière, le Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet a été établi comme demandé par le Sommet au Secrétaire Général des NU. Le GTGI comprenait au total cinq membres africains de toutes les régions du continent dont deux étaient des figures importantes du groupe de la société civile africaine participant au processus du SMSI. Ce groupe formera plus tard le réseau appelé la Société Civile Africaine pour la Société de l'Information, SCASI ou encore ACSIS, selon l'acronyme anglais. Ses membres ont activement participé aux délibérations du GTGI d'une manière qui permet à diverses personnes et organisations membres du Caucus de la SC africaine de se tenir informées des développements du travail du GTGI et, chaque fois que nécessaire, de débattre et discuter des questions pertinentes et de faire connaître leurs points de vue ainsi que leurs préoccupations en rédigeant des contributions pour alimenter le travail du GTGI.

Dans le même temps, la CEA a organisé des cycles de débats sur la GI parmi les parties prenantes africaines, notamment en mai 2005, sur requête du Président ghanéen du Groupe Afrique (des ministres en charge des TIC). Sur la base de la position commune africaine sur la GI adoptée durant la Conférence régionale préparatoire de la seconde phase du Sommet, ces discussions ont suggéré de nouveaux mécanismes institutionnels pour la gouvernance mondiale de l'Internet (« fonction de forum »), avec une composition multi-parties prenantes. Ce dispositif serait arrimé au système des NU prenant en charge le rôle du GAC et la fonction de contrôle actuellement exercée par le gouvernement des Etats-Unis. Pendant la phase finale du GTGI, un autre participant de la société civile africaine a rejoint le Secrétariat du GTGI en tant que boursier des NU. Il s'agissait d'un prix décerné à l'issue d'un programme de formation en ligne sur la Gouvernance de l'Internet par DiploFoundation. Au niveau du Secrétariat, ce dernier s'est occupé du traitement des dernières contributions publiques et de la rédaction de certaines parties du rapport, relatives aux questions d'interconnexions internationales et de développement.

Après la publication du Rapport du GTGI en juillet 2005, la réaction des parties prenantes africaines était généralement positive. Le gouvernement du Rwanda a relevé quelques points qui valent la peine d'être mentionnés :

- « *La participation dans le développement de l'Internet est dans une certaine mesure un préalable pour une pleine participation dans la Gouvernance de l'Internet* » ;
- « *Les fonds pour les infrastructures d'information nationales et régionales sont difficiles à obtenir. En fait, leur importance n'est pas très bien comprise par beaucoup de bailleurs de fonds* », lesquels mettent l'accent seulement sur les projets d'application des TIC, alors que l'infrastructure est cruciale pour la connectivité sans laquelle il n'y a pas de progrès vers l'accès universel ;
- *Il n'y a pas de participation significative sans autonomie de la partie concernée, de même qu'il est vrai qu' « avoir des droits ne sert pas à grand-chose si les clients n'ont pas le pouvoir de les exiger ». Par conséquent, il est crucial « d'assurer l'autonomie des parties prenantes tout en aménageant des dispositions adaptées aux défis auxquels font face certains groupes d'utilisateurs dans la participation au dialogue mondial des politiques ».*⁵

⁵ Commentaire du Gouvernement du Rwanda sur le Rapport du GTGI : <http://www.itu.int/wsis/docs2/pc3/contributions/co47.doc>

De l'autre côté de l'Atlantique, le Gouvernement des Etats-Unis (GEU) a clairement fait connaître ses réserves sur le Rapport du GTGI. Il affirme que « *c'est à la périphérie que les personnes, de même que les groupes et les entreprises, ont l'opportunité d'ajouter de la valeur au réseau* », ce qui peut conduire à deux conclusions :

- i) on ne devrait pas tant se concentrer sur la coordination nécessaire du DNS et le non moins nécessaire mais (prétendument) contrôle politique minimal exercé par le GEU, parce que l'enjeu ne se trouverait pas là ;
- ii) la vraie valeur de l'Internet n'est en réalité pas l'affaire de la bureaucratie onusienne avec son cortège de gouvernements dont certains sont probablement mal intentionnés, rigides et hostiles au secteur privé des affaires - en d'autres termes, cela pourrait bien être un déni de compétence. Le GEU insiste davantage sur « *la nécessité de politiques publiques appropriées aux niveaux local et national, complétées par la coopération au niveau international. C'est à la périphérie que la promesse d'une nature pleinement participative de l'internet est mise en oeuvre* ».

Le GEU place clairement l'élaboration des politiques pertinentes aux niveaux local et national, et la coopération au niveau mondial. Pour les EU, cela n'a pas de sens de sauter par dessus les responsabilités nationales pour vouloir « gouverner » au niveau mondial. C'est un fait courant que d'assimiler la position du GEU, sur cette question, à un jeu de pouvoir. Cependant, si nous acceptons d'en tirer une leçon utile, alors nous comprendrions que si les pays africains veulent être pris au sérieux en affirmant qu'ils ont un enjeu dans l'Internet et, par conséquent, dans sa gouvernance, alors il faudrait qu'ils démontrent leur bonne foi. L'Internet étant un réseau de réseaux, ils ont besoin d'en construire leur part, de l'augmenter, de l'étendre au profit de leur peuple, d'en avoir une politique claire et cohérente chez eux. Alors ils pourront alors se joindre aux autres participants et coopérer avec eux sur les questions d'intérêt commun dans l'espace mondial de l'Internet.

*** ICANN : désirée mais désertée**

Il est crucial que les gouvernements africains participent aux processus de l'ICANN, notamment à travers son Comité Consultatif Gouvernemental, ce qui veut dire non seulement être physiquement présent aux réunions, mais lire, comprendre, et réfléchir sur les documents de travail et les problèmes posés. On ne saurait conseiller aux gouvernements africains

de s'en remettre aux comptes-rendus de leurs collègues plus expérimentés des autres pays. Premièrement parce que ces processus sont des processus de négociation et les pays, qui y consacrent de l'effort en connaissent l'enjeu et y ont des intérêts. Du coup, leur ambition est de voir ces derniers l'emporter. Ainsi, il y a le risque qu'en fin de compte, ils communiquent essentiellement leurs visions et perspectives à toute personne qui s'en remettrait à eux pour s'informer. Chaque pays a sa propre politique et son propre cadre légal. L'ICANN n'est pas le lieu pour prendre des décisions de politique mondiale qui contourneraient ou seraient surimposées aux législations nationales. La meilleure manière de s'assurer que ceci n'arrive pas est de participer d'une manière significative de façon à ce que les décisions soient prises sur des bases communes aussi larges que possible.

Les processus de l'ICANN peuvent bien être ascendants mais si la base est unicolore ou étroite, le résultat a toutes les chances d'être frustrant pour plusieurs acteurs. Tous les Etats aiment bien les NU, excepté le seul qui se sent plus fort en dehors de ce cadre. Les gouvernements africains peuvent se réunir, faire des déclarations et attendre que les NU prennent leurs vues en considération, mais cela ne suffit plus pour le type de gouvernance requis par l'Internet (et probablement dans l'ensemble de la nouvelle ère qui s'ouvre au monde). Cette remarque vaut également pour les autres parties prenantes, en particulier, l'ensemble de la société civile africaine : il ne suffit pas d'envahir les allées des réunions des NU et de laisser vides celles de l'ICANN. On devrait clairement savoir à présent que les NU n'imposeront rien à l'ICANN, à moins que le GEU ne les laisse faire. Les Etats Unis ne le permettraient pas avant plusieurs années. Et s'ils devaient permettre un changement après ces nombreuses années, cela risquerait d'être d'abord un changement seulement formel (c'est-à-dire superficiel) qui serait en place pour un autre nombre d'années avant qu'un changement spectaculaire ne puisse avoir lieu.

Les parties prenantes africaines peuvent bien avoir l'excuse du manque de ressources mais cette excuse ne suffira pas à défaire toute décision qui aura été prise au bout d'un processus régulier auquel elles étaient supposées participer. Ainsi, il vaudrait mieux pour les gouvernements africains et les partenaires de l'Afrique, qui sont intéressés et désireux de soutenir la participation de la région de mettre les ressources nécessaires dans les processus de l'ICANN, au moins autant qu'ils l'ont fait pour le SMSI. Les processus de l'ICANN sont sujets à de lourdes pressions, selon les intérêts impliqués, comme nous en avons récemment été les

témoins avec le vote du Conseil du GNSO sur la définition de la finalité de la base de données WHOIS, début 2007, et jusqu'à la réunion de Marrakech en juin 2006. Ce fait reste valable pour toutes les questions traitées par l'ICANN. Ceux qui mettent leurs ressources dans de tels efforts de lobbying le font pour que le résultat satisfasse leurs besoins et réponde à leurs préoccupations, qu'importe si cela est nuisible au reste du monde.

Il s'ensuit que l'ICANN est toujours le lieu où la plupart des décisions qui « donnent forme à l'évolution et à l'utilisation de l'Internet » sont prises. Dans ce processus, il est souhaitable et la communauté internationale l'a demandé que toutes les parties prenantes, c'est-à-dire « Gouvernements, secteur privé et société civile, dans leurs rôles respectifs », participent à l'élaboration et à l'application de « principes, normes, règles, procédures de décision et programmes communs » à travers lesquels ces décisions sont prises et mises en œuvre. Ces termes sont ceux de la définition pratique de la Gouvernance de l'Internet par le GTGI, bien que le SMSI de Tunis n'ait pas officiellement adopté le Rapport du GTGI - principalement à cause des modèles proposés pour le remplacement des mécanismes actuels de GI - la définition de la GI que le Groupe a proposé dans l'accomplissement de son mandat, est restée incontestée.

L'ICANN, lui-même, se réclame d'un processus de décision ascendant, largement ouvert à tout individu et groupe dûment établi et désireux de participer. Mais il y a continuellement des suspicions et des critiques selon lesquelles les décisions de l'ICANN seraient biaisées, les délibérations du Conseil d'Administration n'étant pas publiques et ses décisions parfois surprenantes. Cela est bien possible, mais l'inexistence d'un monitoring public ou son auto-limitation du fait d'une faible participation ne fait que faciliter encore plus cette situation. Le public, en question ici, comprend toutes les parties prenantes de la communauté des utilisateurs de l'Internet, des gouvernements (GAC) aux utilisateurs individuels (ALAC), en passant par les OSC (NCUC) où la participation peut encore, et devrait être, considérablement améliorée. Comment les parties prenantes africaines peuvent-elles améliorer leur participation et rehausser leur rôle dans les processus de GI ?

3. - Les processus régionaux : à l'écoute de la périphérie

*** Partenariat Gouvernement-Société Civile**

En Afrique, il est pertinent de préconiser un tel partenariat parce que le premier et principal problème à résoudre est tout simplement la présence et la participation de l'ensemble des parties prenantes africaines. L'adaptation au niveau gouvernemental peut être plus lente, notamment en raison des changements nécessaires dans les pratiques institutionnelles et les possibles coûts induits. Même si ceux-ci sont seulement relatifs au processus d'allocation des ressources humaines, il est nécessaire que le gouvernement ait à l'esprit cette préoccupation pour évaluer les besoins et les réponses possibles, à la lumière des ressources disponibles. Il pourra ensuite adopter les décisions appropriées et prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'un processus rationnel et viable à même de résoudre le problème. De toute évidence, ceci peut mettre du temps à se mettre en route, en fonction de nombreux facteurs relatifs à l'environnement politique et administratif dans chaque pays et de l'urgence de la question telle qu'elle est perçue en comparaison aux autres défis auxquels les gouvernements africains font face. En effet, les gouvernements africains qui étaient les plus actifs dans les délibérations de GI pendant le processus du SMSI, tel que celui de l'Afrique du Sud, ont déjà résolu en grande partie la question des dispositifs institutionnels au niveau national. En tant que Présidente de la Commission Nationale Présidentielle sur la Société de l'Information et le Développement, Mme Lyndall Shope-Mafole était l'une des rares délégués de gouvernement et membres du GTGI qui avait pleinement accepté les règles du jeu multi-acteurs et s'est placée sur le même pied d'égalité que les participants tout au long du processus. En fait, la déléguée de l'Afrique du Sud était la seule membre du GTGI venant d'un gouvernement africain parmi les quatre membres de l'Afrique sub-saharienne.

D'un autre point de vue, certains des réseaux émergents et dynamiques de la société civile et de la jeunesse africaines ont très envie d'apprendre et de participer, et font des efforts pour être à la hauteur des sujets et contribuer aux processus mondiaux. Après le Sommet de Tunis et l'installation du FGI et de son Secrétariat, ACSIS a clairement répondu à l'appel à contribution en ce qui concerne les thèmes à mettre à l'ordre du jour de la première réunion du FGI devant se tenir à Athènes, plus tard cette année-là. Les thèmes proposés par les participants de la société civile africaine étaient, entre autres :

- réduire la fracture numérique : politiques pour un accès à coûts abordables ;
- gérer de manière transparente et équitable les ressources critiques de l'Internet ;
- promouvoir des stratégies de renforcement de capacités en matière de Gouvernance de l'Internet.

Les thèmes étaient clairement articulés et basés sur une argumentation pertinente en référence à l'agenda de Tunis. Ces thèmes étaient également soumis sur la liste du Caucus mondial de la GI, en même temps que d'autres propositions de la part d'autres groupes d'acteurs de la société civile et ils ont fait l'objet d'une grande attention.

En outre, des membres individuels du monde universitaire et de la société civile participent au processus de GI à divers degrés. Ceux-ci font toujours face à des difficultés pour se mettre à niveau par rapport à des participants d'autres régions qui ont un accès plus facile à l'information et un meilleur soutien pour leur participation de la part de leur base et des parties prenantes intéressées. Et pourtant, ces participants africains sont encore assez bien informés pour être à même de conseiller les gouvernements africains dans leurs délibérations « parfois difficiles » sur le choix des sujets sur lesquels investir leur temps, leurs efforts et autres ressources rares face à l'écrasante gamme de problèmes de politique publique qu'ils doivent régler. Un partenariat ou un mécanisme de consultation bien pensé entre gouvernements et société civile est indiqué afin de renforcer l'engagement et le rôle de l'Afrique dans son ensemble dans les questions de politique publique relatives à la GI, ainsi que pour insuffler de l'élan aux parties prenantes africaines dans le rehaussement de leur participation sur tous les sujets pertinents de GI, qu'ils soient techniques ou politiques, aux niveaux national, régional et mondial.

*** Une communauté technique entre le monde des affaires et la société civile (AfriNIC, AfNOG, AfriSPA, et AfTLD)**

Lors des discussions dans le processus du SMSI, j'ai une fois avancé le terme de « société civile professionnelle » - la différenciant de la « société civile générale » - pour faire référence à la communauté des experts techniques au sein de la communauté plus large de l'ICANN ou de l'Internet.

Ce concept est sans aucun doute insuffisamment élaboré, au niveau abstrait, et ce n'est pas ici le lieu approprié pour le faire - cela demanderait de mener une discussion sur le concept, déjà complexe, de la « société civile ». Pourtant, la notion suggérée est utile pour la présente discussion, et à cet effet, je vais provisoirement entreprendre de la clarifier comme il suit. L'expression « société civile professionnelle » ne désigne pas un groupe de professionnels de la société civile (comme elle peut s'y confondre, ironiquement) ou un groupe de gens spécialisés en tant qu'acteurs de la société civile. La « société civile professionnelle » (par rapport à un sujet spécifique) est plutôt un raccourci pour « spécialistes professionnels ou personnes morales engagés à travers le mode d'intervention de la société civile sur une question relevant d'une problématique appartenant à leur domaine de compétence professionnelle ou relevant de façon précise de leurs missions ou fonctions ».

On pourrait noter le présupposé qu'il faudrait d'abord rencontrer ces professionnels ou entités dans l'espace de la société civile. En l'occurrence, pour la Gouvernance de l'Internet, « société civile professionnelle » comprend principalement la communauté technique de l'Internet, mais aussi des universitaires, des organisations, des chercheurs indépendants et des experts consultants, etc., tant qu'il est reconnu que le point focal de leur expertise professionnelle et de leur production porte sur le sujet de la GI.

En Afrique, les cadres et les membres (quand cela s'applique) d'AfriNIC, AfNOG (Groupe africain des opérateurs réseaux), AfrISPA (Association des associations africaines des fournisseurs de service Internet), et AfTLD (Association africaine des noms de domaine de premier niveau) font partie de ce segment de la société civile quand ils se donnent la peine de souscrire à des objectifs de la société civile, quels qu'ils soient et, éventuellement, de partager leur mode d'intervention - ce qui n'est pas toujours le cas. Ici également, un certain partenariat est nécessaire pour se consulter et échanger des informations. AfriNIC, AfNOG, AfrISPA, et AfTLD pourraient établir, en commun et de façon permanente, un Comité Consultatif Régional sur les Politiques (RePAC, selon l'acronyme anglais) comprenant des personnes appartenant au réseau de l'ISOC et d'autres agissant en leur nom propre afin qu'ils servent de conseillers sur les questions mondiales de la Gouvernance de l'Internet - ou si un tel organisme existe déjà, ils pourraient le faire connaître, le rendre plus visible et faire entendre sa voix.

Nous sommes conscients qu'AfriNIC et AfNOG tiennent souvent leurs réunions annuelles, des forums politiques et des ateliers ensemble, mais cela pourrait être insuffisant, vu les besoins de l'ensemble de la communauté et des utilisateurs africains de l'Internet face aux défis mondiaux. Par exemple, les organismes compétents et corps constituants de l'ICANN sont en train de développer des politiques pour les nouveaux TLD génériques (donc potentiellement pour de nouvelles entités d'enregistrement) et des politiques régissant leurs contrats, les noms de domaine internationalisés (IDN), la base de données WHOIS, etc. Mais les positions ainsi que les intérêts des organismes spécialisés en Afrique ne sont pas nécessairement visibles pour la communauté, pas même, dans la plupart des cas, au peu d'africains engagés à un niveau ou un autre dans ces processus.

Il ne s'agit pas ici de dire que ces personnes devraient avoir une vue homogène, aussi bien entre eux qu'avec les entités et les entreprises concernées en Afrique, par le simple fait qu'ils sont africains. Mais il est crucial qu'ils soient au courant des problèmes auxquels ces entités et ces acteurs font face et qu'ils puissent trouver, en cas de besoin, l'information sur les acteurs potentiels de la région, les difficultés contre lesquelles ils se battent et la situation dans le secteur. Ceci leur permettra d'évaluer les problèmes de façon plus juste en prenant en compte les contraintes de la région pour renforcer sa participation.

Ainsi, ils pourraient contribuer à éviter des décisions qui fermeraient toujours davantage la porte à l'Afrique ou un phénomène de rétro-dépendance qui diminuerait davantage les chances du continent de rattraper son retard dans un avenir proche. Tout au moins, il serait déterminant qu'une structure comme le RePAC puisse faire le suivi sur les capacités et les progrès réalisés par les parties prenantes africaines, y compris les opérateurs de réseaux, pour s'engager comme des acteurs significatifs dans le secteur. En d'autres termes, le RePAC servirait aussi bien l'intérêt public que celui des acteurs du privé. Il ne s'agit pas dans ce dernier cas des intérêts individualistes des entreprises mais de l'égalité d'accès aux informations pertinentes pour des décisions stratégiques et d'égale opportunité d'entrée sur le marché.

4. - Un processus d'apprentissage non achevé

L'Afrique a fait un long chemin pendant le processus du SMSI. Elle a réalisé et continue de faire du progrès dans le domaine de la gouvernance multi-actrice. Les gouvernements africains ont clairement exprimé leur soutien aux organismes techniques africains impliqués dans les processus de l'ICANN. Il est important de ne pas perdre cet élan et de suivre l'intérêt et l'attention suscités par le processus du SMSI sur les problématiques / enjeux, défis et potentialités de la Gouvernance mondiale de l'Internet pour le continent.

Il est nécessaire que les parties prenantes africaines demeurent présentes et qu'elles renforcent leur participation dans toutes les instances et tous les processus de l'ICANN, dans les débats et travaux du FGI, dans les autres organisations techniques et organisations d'élaboration de standards relatifs à la GI, dans le Caucus de la GI qui a émergé de l'engagement de la société civile mondiale au cours du SMSI sur les questions de GI, etc. Et enfin, et non des moindres, les gouvernements africains ont besoin de développer un cadre de coopération régionale pour pouvoir massivement renforcer leur participation dans les processus de l'ICANN à travers le GAC et, chaque fois que nécessaire, élaborer des stratégies concertées et présenter un front commun sur des questions de préoccupation commune.

**Appel de Saly pour la mise en place
d'un Forum Africain sur la GI**

15 juillet 2006

Du 13 au 15 juillet 2006, des acteurs et professionnels des médias et des TIC (régulateurs, secteur privé, société civile, institutions publiques et régionales, etc.) se sont réunis à Saly, au Sénégal, pour débattre des politiques des TIC et de la participation africaine dans la Gouvernance de l'Internet. L'atelier a été organisé par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO - Projet CIPACO), en collaboration avec AfrISPAs (Association des associations des Prestataires de service Internet Africains) et ACSIS (Société civile africaine pour la société de l'information). Il a bénéficié de l'appui du Programme CATIA de DFID, avec la contribution de l'APC (Association for Progressive Communications). Le thème de l'atelier était « GOUVERNANCE TIC ET STRATEGIES POST-SMSI EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE ». C'est la première rencontre convoquée en Afrique occidentale et centrale pour préparer les acteurs africains en vue de leur participation au Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI).

Le but de l'atelier consistait à évaluer l'engagement dans les politiques en matière de TIC en Afrique occidentale et centrale et à contribuer à la préparation des acteurs en vue de la tenue du forum international sur la Gouvernance de l'Internet.

Les discussions ont été centrées sur diverses questions et recommandations pertinentes, dont les principales sont présentées ci-après :

1. L'importance du renforcement d'une approche collaborative multiactrice dans les initiatives liées aux TIC ;
2. Le besoin de renforcer les organisations africaines actives autour de l'internet comme l'AfNOG (African Network Operators Group), l'AfTLD (Africa Top Level Domain Organisation), l'AfrISPAs (Association of African Internet Service Providers Associations), la société civile les organisations régionales des secteurs privé et public, etc. ; Soutenir l'AfriNIC (African Network Information Center) et l'encourager pour ses réalisations ;
3. Donner une visibilité aux initiatives des organisations intergouvernementales régionales comme l'ARTAO, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UA, etc. ; la CEA ; il est nécessaire que ces organisations établissent avec les acteurs une collaboration plus visible ;
4. La nécessité de promouvoir l'implication du secteur privé local africain du secteur des TIC dans le développement des infrastructures et des contenus africains ;
5. L'importance de la régulation et du renforcement des capacités des régulateurs, surtout en matière de régulation des infrastructures régionales et de la convergence des technologies ;

6. L'importance des consultations et des contributions publiques sur la gestion des infrastructures et ressources publiques (par exemple SAT3, RASCOM, etc.) et la nécessité de consultations ouvertes sur le sujet ;
7. La nécessité d'encourager l'utilisation du modèle de l'accès ouvert en matière de gestion des infrastructures d'intérêt public ;
8. Les télécommunications doivent être considérées comme un bien public ;
9. Faciliter la sensibilisation et les consultations sur l'importance des TIC par tous les acteurs (gouvernement, la société civile, le pouvoir législatif, le secteur privé, etc.) ;
10. Imaginer des mécanismes de financement pouvant soutenir la mise en œuvre des initiatives liées aux TIC, en analysant et en influençant les cadres régionaux, continentaux et internationaux de partenariat au niveau mondial, comme PICTA (Partenariat pour les TIC en Afrique) et autres réseaux de bailleurs de fonds ;
11. La nécessité de former les médias et décideurs politiques à la dynamique de l'évolution de l'industrie des TIC ;
12. La participation africaine au processus du SMSI a été positive, malgré le changement constant des délégués gouvernementaux et autres contraintes qui se sont avérées être de véritables obstacles ; les participants félicitent les gouvernements africains pour leur participation au SMSI ;
13. Féliciter l'ACSIIS pour ses activités liées au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et renforcer les activités du réseau ;
14. La nécessité d'un renforcement des capacités au niveau technique en matière de Gouvernance de l'Internet, au bénéfice de tous les acteurs (secteurs privé, public, société civile) ;
15. Soutenir les membres africains du comité conseil des Nations Unies sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet ;
16. Les questions de Gouvernance de l'Internet pour l'Afrique relèvent dans une grande mesure de considérations locales, et il convient de les résoudre d'abord au niveau local ;
17. La nécessité d'encourager les acteurs africains à apporter leurs contributions au processus du Forum sur la Gouvernance de l'Internet ;
18. Encourager le Projet CIPACO de l'IPAO dont la pertinence en Afrique de l'Ouest et du Centre est reconnue.

Les participants font à nouveau le plaidoyer pour un accès universel aux TIC en vue du développement en Afrique.

Liste des Institutions présentes

AC SIS
AFNOG
AFRINIC
AFRISPA
AG3L (GABON)
ALTERNATIVES-DRC
APC
ARTAC (AFRIQUE CENTRALE)
ARTP (SENEGAL)
ASAFE (CAMEROUN)
BOKK JANG (SENEGAL)
CEDEAO
DEVNET (NIGERIA)
GROUPE AFRICONCEPT
IICD
IMC (SIERRA LEONE)
INIIT (GHANA)
IT EDGES NEWS (NIGERIA)
MINISTÈRE TIC (MALI)
MINISTÈRE TIC (SENEGAL)
NEXT
NIC.CI (CÔTE D'IVOIRE)
NITDA (NIGERIA)
OPTIC (SENEGAL)
OSIWA
PINET (NIGERIA)
IPAO (AFRIQUE DE L'OUEST)
PNUD/ SURF
PURA (GAMBIE)
RIA
UNIQUE SOLUTIONS (GAMBIE)
UNIVERSITE DE YAOUNDÉ
YAM PUKRI (BURKINA FASO)

Annexes : **Informations pratiques**

Annexe 1 : Initiatives et liens sur la GI

Annexe 2 : Les africains membres du groupe consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet

Annexe 3 : Communiqué final de la Réunion Préparatoire Africaine pour le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (Egypte 2006)

Annexe 1

Initiatives et liens sur la GI

Site du Forum sur la Gouvernance de l'Internet à Athènes

<http://www.igfgreece2006.gr>

Le Secrétariat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet

Le 2 mars 2006, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a annoncé sa décision d'établir à Genève un petit Secrétariat chargé de préparer la réunion du Forum sur la Gouvernance de l'internet. Le secrétariat était dirigé par Markus Kummer qui était le Coordinateur Exécutif du Secrétariat du Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet établi par le Secrétaire Général suite à la demande émise à Genève en 2003.

Contact du Secrétariat :

Secrétariat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet
Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10 - Switzerland.

Tel. : +41 22 917 57 59 – Fax : +41 22 917 00 92 – E-mail: igf@unog.ch

Website : <http://www.intgovforum.org/>

L'Afrique et le Forum sur la Gouvernance de l'Internet

<http://www.cipaco.org/igforum>

Le Caucus de la Gouvernance de l'Internet des groupes de la Société Civile au SMSI

Le Caucus de la Gouvernance de l'Internet a été constitué comme une partie des activités de la Société Civile au SMSI. Il a pour objectif d'héberger les discussions sur les positions de la Société Civile sur des questions relatives aux problèmes de l'Internet au sens large parmi lesquelles : la définition actuelle de concept même de Gouvernance de l'Internet, etc.

Le travail du Caucus est essentiellement mené à l'aide de sa liste de discussion hébergée par le CPSR.

Pour s'abonner à la liste de diffusion, aller sur :
<https://ssl.cpsr.org/mailman/listinfo/governance>

The Internet Governance Project

<http://www.internetgovernance.org>

Le programme de renforcement des capacités de Diplofoundation

Ce programme vise à former les personnes issues de pays ayant peu de ressources financières et humaines et qui sont engagées dans les questions de la Gouvernance de l'Internet

<http://www.diplomacy.edu/ig/IGCBP/default.asp>

Les recommandations de la formation sur la Gouvernance de l'Internet pour les décideurs politiques africains

Résultats de la rencontre organisée par la Commission Economique Africaine (CEA) en Juillet 2006 à Addis Abéba

http://www.cipaco.org/article_fgi.php3?id_article=932

Annexe 2

Réunion préparatoire africaine du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, 18 - 21 Septembre 2006.

Le Caire, Egypte - Communiqué final

The African Preparatory Meeting for the Internet Governance Forum was held at Mövenpick, Cairo, Egypt from the 18th to the 21st September 2006, for the purpose of sharing views and exchanging thoughts regarding the upcoming first meeting of the Internet Governance Forum (IGF) in Athens during the period lasting from the 30th of October to the 2nd of November 2006.

The meeting was held on two stages;

- The first was in the form of an awareness day where African experts received orientation on international relations/ diplomatic aspects of Internet governance (by DiploFoundation).
- The second was two days meeting of the African Group where participants debated over a wide variety of issues related to internet governance covering its technical, political, legal, social and economic aspects as well as the holding, structure, form, mandate and future prospects of the IGF.

The Meeting recalled the African commitments and positions within WSIS and on Internet governance issues, as demonstrated and expressed in the Accra Commitments, the Dakar Declaration, as well as in the outcomes of both phases of WSIS ;

Further, the Meeting stressed upon the African commitments to the implementation of the African Regional Action Plan on the Knowledge Economy (ARAPKE) endorsed by the African Union and other relevant Information Society projects and programmes adopted by African countries;

The Meeting acknowledged the outcome of Diplo/UNECA (UN Economic Commission for Africa) training course for policy makers on Internet governance, Addis Ababa 2-6 July 2006, addressing the practical needs of the African countries regarding the internet Governance, where it was noted that the engagement of African countries in the evolution, and the process of the management and the governance of the Internet and its resources have so far been very low, especially when compared to other regions; and accordingly recommended that further support from the international and regional development organizations for the facilitation of the African meaningful presence in these events, both physically and by building capacity, and that a regular training programme for policymakers, including a training of trainers, should be supported by UNECA and other partners.

The meeting, having discussed a number of issues and aspects of Internet governance covering its technical, political, legal, social and economic aspects, ahead of the holding of the first meeting of the Internet Governance Forum (IGF), scheduled to take place in Athens during the period lasting from the 30th of October to the 2nd of November 2006 and considering the work of the IGF Advisory Group established by the UN Secretary General;

1. Recognizes the essential developmental role of the Internet and Internet governance, particularly for Africa, which contributes to the creation of an enabling environment for the development of our countries to attain all our goals including the MDGs;
2. Reaffirms that the Internet has evolved into a global facility available to the public and its governance should constitute a core issue on the Information Society agenda. The international management of the Internet should be multilateral, transparent and democratic, with the full involvement of all stakeholders including governments, private sector, civil society, international organizations, academics and professionals as well as individuals. An equitable distribution of resources, access for all and a stable and secure functioning of the Internet, taking into account multilingualism should be ensured;
3. Acknowledges the outcomes of both phases of the World Summit on the Information Society (WSIS), and in particular the establishment of the Internet Governance Forum (IGF);
4. Reiterates the commitments and positions as expressed in the Accra Commitments, the Dakar Declaration, the Tunis Agenda for the Information Society, as well as the Tunis Commitment;

5. Further reiterates the commitment to the implementation of the African Regional Action Plan on the Knowledge Economy (ARAPKE) endorsed by the African Union and other relevant Information Society projects and programmes adopted by African countries;
6. Note that the engagement of African countries in the evolution, and the process of management and the governance of the Internet and its resources have so far been very low, especially when compared to other regions;
7. Agrees on the significant importance of:
 - a) Capacity building at all levels: technical and academic experts, professionals, policy makers, regulators, legal experts, businessmen, users, and media; using available national and regional expertise and resources, with the support of international organizations and development agencies, as outlined in the Tunis agenda and the encouragement of the active involvement of african research institutions in global IG research initiatives;
 - b) Access, inclusively, to the Internet through national/regional policies as well as international cooperation mechanisms that enables affordable Internet connectivity to everyone in our countries, which should be facilitated through the reduction of international Internet connectivity cost;
 - c) Security on the Internet is crucial not only for the stability of the network and its further development, but also for building the confidence and trust among users in using the Internet and for promoting Internet services in our countries, especially e-commerce applications. This will also promote access and will eventually create the critical mass that would further enable the affordability of using the Internet in our countries; the importance of aligning policies at national and regional level should be ensured;
 - d) Diversity of the Internet, which will facilitate the increase of Internet penetration in Africa, and further promote participation and development of relevant local content. This will reflect our interests, and allow for promoting multilingualism in light of the high number of African languages and the needed coordination of IDN (Internationalized Domain Names) related initiatives in our continent; with the requisite support of the African Academy of Languages (ACALAN) and UNESCO in accordance with action lines of the Tunis Agenda on the Information Society;

- e) Openness of the Internet, by empowering access to knowledge and allowing free flow of information that further contributes to the human development in our countries. Regimes of Intellectual Property Rights (IPR) should not hinder the free flow of information and access to knowledge on the Internet;
8. Recommends that:
- a) An African Internet Governance Forum (AIGF) be convened annually under the auspices of the African Ministerial Conference on Communication and Information Technology (CIT), with support from UNECA and the African Union Commission;
 - b) African countries mainstream Internet governance public policy issues in their national ICT4D processes, policies and action plans;
 - c) Africa's active participation in the IGF process should be encouraged, including all stakeholders;
 - d) African countries establish national multi-stakeholder taskforces and put in place national strategies for Internet governance;
 - e) African delegates, civil society members, private sector, academics and professionals, and other stakeholders including individuals effectively participate to relevant events and decision making processes of the Internet, internationally and regionally, with the encouraged participation of women. This requires adequate attention on the national level as well as further support from the international and regional development organizations for the facilitation of the African meaningful presence in these events, both physically and by building capacity;
 - f) Promotion and establishment of more technical solutions/facilities be encouraged to reduce the capital flight in use of Internet, and further increase the intra-regional exchange of Internet traffic among African countries. This includes, amongst other things, the promotion of registration to African ccTLDs, copies of root servers, IXPs and content as a driver for access;
 - g) The Economic Commission for Africa (ECA) establishes a mechanism for capacity building in african countries in relation to the processes of management and redelegation of ccTLD. The emergent AfTLD should be a useful resource in that regard;

- h) A mechanism to facilitate cooperation among African countries on Internet governance issues, including the facilitation of participation of African delegates, civil society members, private sector and other stakeholders in the IGF and the AIGF be established in the framework of the African Ministerial Conference on ICT;
- i) The relevant technical entities in Africa, including AfriNIC, AfNOG, and AfREN be strengthened and also harnessed for the development of capacity in our region at all levels;
- j) Africa be established as a regional TLD for use by African organizations, businesses, and users;
- k) An African meeting to discuss issues pertaining to African languages in cyberspace be organized under the auspices of ACALAN with the participation of all African relevant parties.

9. Further recommends that:

- a) Africa adopts a unified and aggregated approach and a clear action plan to address common Internet governance challenges ahead (e.g. security, openness, international Internet connectivity costs and peering);
- b) Close collaboration and coordination amongst African experts, policy makers, and other relevant groups, using open schemes, be promoted to allow for the effective exchange of information, knowledge, and expertise by using various online negotiation and deliberation tools;
- c) Electronic email discussion groups be established to bring together African experts, policy makers, and diplomatic representatives;
- d) Equitable access and free flow of information are ensured.

This Communiqué shall be submitted to the Chairman of the Conference of African Ministers, responsible for Communication and Information Technology.

Annexe 3

Les africains membres du comité consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet

(désignés en 2006)

- 1 - Titilayo Akinsanmi, Johannesburg - Directrice du Programme SchoolNet Africa ; Partenaire mondial du Groupe de jeunesse du Sommet sur la Société de l'Information
- 2 - Adiel Akplogan, Port-Louis - Président Directeur Général du « Regional Internet Registry (RIR) for Africa » - AfriNIC
- 3 - Ndèye Maimouna Diop Diagne, Dakar - Directrice des NTIC, Ministère des postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- 4 - Mohamed El-Nawawy, Le Caire - Président Directeur général de TE Data
- 5 - Michael Katundu, Nairobi - Administrateur général de la Commission des technologies de l'information et de la communication
- 6 - Gemma Brice (Ken) Lohento, Dakar - Panos Institute West Africa, Coordonnateur du CIPACO (Center for International ICT Policies for Central and West Africa)
- 7 - Nii Quaynor, Accra - Président et Administrateur du Network Computer Systems et Président de « the Internet Society of Ghana »
- 8 - Issah Yahaya, Accra - Chef des projets, des contrôles et de l'évaluation des Télécoms du Ministère de la Communication

Table des matières

Préface :	
Plus de 90% des problèmes sont liés à l’Afrique elle-même	19
L’après-SMSI :	
explorer et renforcer le rôle de l’Afrique dans le processus du Forum sur la Gouvernance de l’Internet	23
<i>Préambule</i>	27
1 - Planter le décor :	
Esquisse de la genèse et de l’évolution du débat sur la Gouvernance de l’Internet dans l’arène internationale	29
1.1 - Délimiter le champ de la Gouvernance de l’Internet	29
1.2 - Le processus du GTGI et ses recommandations	31
2 - Le processus consultatif du Forum sur la Gouvernance de l’Internet (FGI)	37
2.1 - La décision de convoquer le FGI	37
2.2 - Documenter le processus consultatif du FGI	38
2.3 - Le processus consultatif du FGI - <i>Les enjeux de politique publique émergents</i>	40
3 - Evaluer le rôle de l’Afrique dans la sphère de la Gouvernance de l’internet : L’analyse du « ce qui est » ..	45
3.1 - <i>Entités et acteurs-clés de la Gouvernance de l’Internet :</i> <i>Une évaluation du rôle de l’Afrique</i>	45
3.2 - <i>Evaluation de la participation et de l’engagement de l’Afrique dans les questions-clés de GI</i>	47

4 - Repérage et renforcement du rôle de l'Afrique dans l'espace de la Gouvernance de l'internet : l'analyse du « Ce qui devrait être »	57
4.1 - <i>Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace « des acteurs de la GI »</i>	57
4.2 - <i>Renforcer le rôle de l'Afrique dans l'espace des « Objets et Actions » de la GI</i>	66
4.3 - <i>Le processus du FGI : examen des règles d'engagement, du processus et des mécanismes pour l'Afrique</i>	78
Remarques finales	80
Références	81
Annexe	82
SMSI, puis après ? Quelles perspectives et quels rôles pour l'Afrique dans les processus subséquents de Gouvernance de l'Internet	85
1 - <i>Un processus d'apprentissage pour l'Afrique</i>	86
2 - <i>La Gouvernance de l'Internet dans les processus internationaux : est-ce le cœur du problème?</i>	88
3 - <i>Les processus régionaux : à l'écoute de la périphérie</i>	91
4 - <i>Un processus d'apprentissage non achevé</i>	97
Appel de Saly pour la mise en place d'un Forum Africain sur la GI	99
Annexes : Informations pratiques	103
<i>Annexe 1 : Initiatives et liens sur la Gouvernance de l'Internet</i>	104
<i>Annexe 2 : Les africains membres du comité consultatif du Forum sur la Gouvernance de l'Internet</i>	106
<i>Annexe 3 : Communiqué final de la Réunion préparatoire africaine du Forum sur la Gouvernance de l'Internet</i>	111

Achevé d'imprimer
sur les presses des Imprimeries Midi / Occident
DAKAR-Sénégal
Avril 2007

« La conclusion qui peut être tirée de tous ces processus mondiaux de consultation sur la GI (depuis la phase pré-Genève du SMSI jusqu'aux réunions consultatives du FGI en cours, en passant par la phase de la réunion de Genève, le processus du GTGI et la phase de la réunion de Tunis), est qu'il n'y a pas grand-chose qui ait changé (...). La position de l'Afrique sur certaines questions-clés de la GI, des aspects techniques aux enjeux politiques, ne pourra pas être intégrée et comptabilisée dans le processus si les parties prenantes africaines n'ont pas les compétences nécessaires pour développer et articuler ces positions et perspectives »

Clement Dzidonu

“Although external assistance could be mobilized to address some of the barriers, the bulk of the responsibility to address these barriers lies with the African countries themselves”

Nii Quaynor et Mawuko Zormelo

« ...le sens de la GI, pour l'Afrique, va au-delà de la participation réelle voire efficace dans les activités de l'ICANN et ne saurait, en aucun cas, se limiter à "une attitude de suivisme" ou à l'importation d'une pensée internationale...»

Pierre Dandjinou et Gaston Zongo

« ...si les pays africains veulent être pris au sérieux en affirmant qu'ils ont un enjeu dans l'Internet et, par conséquent, dans sa gouvernance, alors il faudrait qu'ils démontrent leur bonne foi : l'Internet étant un réseau de réseaux, ils ont besoin d'en construire leur part. (...) Cette remarque vaut également pour les autres parties prenantes, en particulier, l'ensemble de la société civile africaine : il ne suffit pas d'envahir les allées des réunions des NU et de laisser vides celles de l'ICANN »

Mawaki Chango

ISBN 2-915627-27-4



9 782915 627275



